

LIGUE DES DROITS DE LA PERSONNE DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS (L.D.G.L.)

« La Perception de l'Identité ethnique dans le Processus électoral au Burundi »

Rapport final

Etude réalisée par :

**Dr. Julien NIMUBONA
Professeur de Science politique
Université du Burundi**

INTRODUCTION GENERALE

L'histoire récente du Burundi a été marquée par des crises politiques plus ou moins violentes, dont la plus importante en termes de durée et d'effets dévastateurs sur le système politique ainsi que sur les ressources humaines, économiques, sociales et culturelles est celle que vit le pays depuis 1993. Parmi les causes généralement avancées pour expliquer ces crises, le facteur ethnopolitique arrive en bonne position. A Arusha, les parties en négociation ont convenu de qualifier ces crises de « conflit fondamentalement politique avec des dimensions ethniques extrêmement importante »¹. Au delà de ce qu'une telle définition est absurde en ce sens que ce qui est ethnique est fondamentalement politique dans notre configuration, ce qu'il faut surtout remarquer est que dans les propositions ou les mécanismes de résolution de ces crises il y a une forte dérive ethniste sur le plan idéologique, un essentialisme ou primordialisme ethniste sur le plan philosophique et une institutionnalisation de l'ethnicité sur le plan de la pratique politique.

La question qui se pose est de savoir si le diagnostic ne confond pas la fièvre avec la maladie elle-même. Car, au delà de l'institutionnel ou du politique, l'ethnicité peut être une manifestation d'une violence beaucoup plus insidieuse, plus sournoise, plus structurelle. D'un autre côté, ne pourrait-elle pas être le résultat d'une construction politique et historique c'est-à-dire une ressource au service de ceux-là même (les acteurs politiques) qui l'ont inventée ou construite pour ensuite en vivre ? Dans cette hypothèse, ne pourrait-on pas la considérer comme un « démon » qui hante uniquement les élites et qui ne descend pas dans la société qu'à l'occasion de ses manifestations violentes, des violences à la fois étatiques et contre-étatiques ?

Des franges importantes de la société, en particulier la société civile, ont fustigé l'instrumentalisation de l'ethnicité par les acteurs politiques. Le recours à cette ressource a été dénoncé pour ce qu'elle a de pervers : rendre le crime ethnique productif, donc politiquement rentable et partant criminaliser l'Etat. De fait, l'une des grandes critiques qu'on a formulée à l'endroit de l'Accord d'Arusha, c'est d'avoir institutionnalisé le clivage ethnique. Le débat qui a eu lieu sur les contenus de la Constitution post-transition et de la loi électorale procède de la même logique.

La dénonciation ne repose pas que sur l'idéalisme. Les critiques démontrent que l'ethnicité n'est que superficielle et artificielle. La société burundaise profonde, malgré les déchirures qu'elle a connues ne vivrait pas en tête à tête avec une telle allégeance. Des convivialités et des sociabilités y seraient développées et auraient permis de sauver des vies humaines dans les différentes composantes sociales. Parce qu'il déconstruit l'idéologie ethniste, pareil argumentaire ne satisfait pas les acteurs partisans engagés dans un schéma manichéen ou binaire Hutu-Tutsi².

¹ République du Burundi, *Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi*, Arusha, 28 août 2000, Article 4, al.a.

² Pour aller plus loin sur ce débat scientifique sur l'explication ethnique du conflit burundais, voir J. NIMUBONA. *Analyse des représentations du pouvoir politique. Le cas du Burundi*, Villeneuve d'Ascq, Editions du Septentrion, 2003 (Thèse à la carte, diffusion), pp. 195-218.

D'autres analystes et acteurs politiques et sociaux optimistes et même idéalistes positivent la situation en disant que les Burundais sont plus que jamais conscients qu'ils ont été manipulés par les élites politiques. Par conséquent, s'il leur était donné l'occasion de choisir leurs dirigeants, ils sanctionneraient les « ethnistes » ou les « instrumentalistes » de l'ethnicité.

Les pessimistes quant à eux considèrent que le clivage ethnique est une marque indélébile des représentations du pouvoir politique au Burundi. Ils se fondent sur la nature des violences, les dérives génocidaires, les idéologies ethnistes et même ethnoraciales, les expériences électorales des années 1960 et 1990, les « stigmates vivants » des violences ethniques à savoir les populations déplacées et réfugiées, les campagnes d'intimidation en cours dans les campagnes, etc..

D'autres enfin, que nous pourrions qualifier de « réalistes » et de « scientistes » voudraient bien évacuer tout atavisme ethnique et tout déterminisme. Par réalisme, les analystes considèrent qu'il est normal que les Burundais s'expriment par sentimentalisme ethnique compte tenu de l'ampleur et de la nature des violences (physiques et symboliques) commises dans le pays. Par scientisme, ils considèrent cependant que l'ethnisme n'est qu'une ressource, parmi tant d'autres, au service des acteurs. Il est productif et rentable selon les contextes historiques. Il s'écroule dans d'autres. Sa démythification se trouve dans son opérationnalité ou sa fonctionnalité, c'est-à-dire quand il est soumis à l'épreuve impitoyable des capacités du gouvernement des sociétés, c'est-à-dire de la satisfaction des demandes sociales et économiques des populations.

L'objectif d'une telle étude est de tester, de valider ou d'invalider la pertinence et la profondeur de telles hypothèses relatives au poids du facteur ethnique dans la détermination des attitudes et des comportements politiques, en particulier en période électorale. Généralement formulées par les élites, sont-elles partagées par les masses et à quel degré ?

Au moment où le Burundi chemine vers des échéances électorales et où les acteurs politiques partisans se déchirent pour mettre en place une Constitution et une Loi électorale dont les contenus consacraient la philosophie d'Arusha en ce qui concerne le partage du pouvoir sur des bases partisans et ethnopolitiques, une étude sur les opinions des acteurs de la société politique et civile et surtout des populations à propos d'un facteur qualifié d'avance de déterminant s'avère importante. Car, c'est justement parce que les acteurs partisans engagés s'imaginent que le « jeu électoral est joué d'avance » qu'ils deviennent crispés, tendus et durcissent leurs revendications. Le blocage et la crise institutionnels que le pays vit avant les élections tiennent au trop grand investissement des acteurs politiques dans l'ethnisme. Mais est-il vraiment éternellement rentable ou le sera-il encore demain ? Les électeurs n'auraient-ils pas décidé d'investir sur d'autres variables ?

Cette question rappelle une fois de plus la pertinence d'une telle étude.

I. PRÉSENTATION GENERALE DE L'ÉTUDE

I.1. Les objectifs de l'étude

Les termes de référence de l'étude précisent clairement en quoi consistent les objectifs généraux et spécifiques de l'étude.

a) Les objectifs généraux

- 1° Connaître l'opinion sur les perceptions de l'identité ethnique dans le processus électoral au Burundi et en faire une analyse critique;
- 2° Etablir des liaisons ou corrélations entre ces perceptions de l'identité ethnique et les cadres discursifs et structurels de la construction de l'ethnicité au Burundi.

b) Les objectifs spécifiques

- 1° Dégager toutes les dispositions de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et autres accords signés entre le gouvernement et les partis politiques et groupes armés en rapport avec l'identité ethnique dans le processus électoral au Burundi;
- 2° Présenter la perception de l'identité ethnique dans le processus électoral au Burundi par les partis politiques, les différents groupes armés, la société civile, les différents milieux de la société burundaise (milieu urbain, milieu rural); et les différentes catégories socioprofessionnelles (intellectuels, commerçants, artisans, etc.) ;
- 3° Evaluer l'impact des perceptions ethniques sur le processus électoral;
- 4° Proposer des mécanismes visant à sortir du piège ethnique au Burundi et de reconstruire la citoyenneté.

I.2. Le Cadre méthodologique

L'ensemble du travail comporte trois grands temps correspondant à trois approches méthodologiques : le premier temps correspond à l'approche herméneutique et documentaire; le second temps correspond à l'approche empirique; le troisième temps correspond à l'approche compréhensive et interprétative des résultats.

1.2.1. L'approche herméneutique et documentaire

La première étape d'une telle étude consiste en la collecte, la lecture, l'étude et l'approfondissement d'ouvrages et de documents divers relatifs au sujet. Elle nous permettait d'élaborer un guide théorique d'orientation de l'enquête, de l'interprétation et de l'analyse des résultats. La première catégorie de documents concernait les ouvrages

portant sur les attitudes et comportements politiques en général³, en période électorale en particulier. La deuxième catégorie portait sur les documents à caractère politique (constitutions, lois, charte, conventions, accords, déclarations de partis politiques, de dirigeants ou de leaders, de mouvements d'opposition armée et non armée, etc.).

De la première catégorie, nous en avons tiré trois grilles de lecture des comportements et attitudes politiques en situation électorale⁴ :

a) L'analyse psychosociale

Elle explique les opinions, les attitudes et comportements électoraux collectifs (et la perception ethnique en est un) à partir de deux orientations. La première porte sur les phénomènes de peur, de haine, de contagion, d'imitation et de suggestion. Selon cette approche, les individus se comportent selon la pensée collective de la foule dans laquelle ils se fondent. De telle sorte que jeunes ou vieux, savants ou illettrés, riches ou pauvres, tous perdent leurs caractéristiques propres, leur autonomie et leur volonté pour penser, agir et parler d'une seule âme, d'un seul cœur, d'une seule voix et d'un seul bloc. Le meneur de cette foule joue le thérapeute dans la situation de l'hypnose par suggestion verbale, il fascine, subjugué et endort la volonté des individus, leur dicte le comportement en répétant les images fortes et simples qui font appel à l'émotionnel, au sentimental, à l'irrationnel. Les tenants de cette analyse rappellent que les foules les plus dangereuses sont celles artificielles organisées par un parti, une secte ou une corporation.

La seconde explication est celle de la frustration relative : ceux qui adoptent telle ou telle attitude seraient soumis à une privation de biens, de positions ou de situations légitimement attendues. Le comportement est ici d'autant plus protestataire, plus agressif et violent que l'attente a été créée et nourrie par des promesses mirobolantes. Il sera ethniquement orienté si des membres d'un groupe ou d'une classe semblent être, aux yeux des « victimes » ou des « lésés », à l'origine de cette obstruction ou interruption de l'attente, de l'espoir. Et si le véritable coupable ne peut ni être identifié ni être atteint, un bouc émissaire sera désigné dans le même groupe et jouera l'exutoire. Dans cette perspective, on assiste à trois types de comportements violents : les émeutes et soulèvements populaires (*turmoil*), les actions ponctuelles minoritaires (*conspiracy*) comme les complots, les attentats et les assassinats politiques, la violence organisée à grande échelle associant les masses aux élites et visant le changement (*internal war*).

Selon les auteurs, les facteurs expliquant que ces opinions, ces attitudes et comportements passant à des phases de violences ont trait à des conséquences négatives du changement social, à la légitimité du régime en place, les instruments de coercition dont il dispose, les attitudes culturelles à l'égard de la violence, le contrôle des médias, le degré d'organisation des masses et des élites, etc.⁵.

³ Sur le modèle de PERRINEAU (P.) & MAYER (N.), *Les comportements politiques*, (« Les modèles d'analyse du comportement électoral »), Paris, Armand Colin, 1994, pp.57-120

⁴ GAXIE (D.), « Le vote comme disposition et comme transaction », Introduction à GAXIE (D.), dir., *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, PFNSP, 1989, pp. 11-34.

⁵ MANN (P.), *L'action collective. Mobilisation et organisation des minorités actives*, Paris, Armand Colin, 1991; TAINE (H.), *Les origines de la France contemporaine*, Paris, Robert Laffont, 1990, LE BON (G.),

b) L'analyse holiste (Modèle de Columbia)

Développée à travers les recherches de l'université américaine de Columbia, l'analyse explique les opinions, les attitudes et comportements politiques électoraux collectifs (et l'ethnisme en est un) par le déterminisme social, l'effet limité de la campagne et le rôle des relations interpersonnelles. Selon cette démarche, les opinions politiques dépendent de déterminants sociaux comme la religion, l'appartenance ethnique ou raciale, le statut socio-économique et le lieu de résidence. La campagne électorale n'aurait qu'un effet limité sur la formation des choix politiques électoraux puisque ceux-ci sont déterminés à l'avance (ce que V.O. Key appelle *standing decision*)⁶. En fait, la campagne électorale n'aurait pour principal effet que d'activer et de renforcer les prédispositions politiques déjà existantes⁷. Ces prédispositions peuvent être celles d'ethnie ou de classe⁸. Dans ce dernier cas, on cherche à voir dans les comportements électoraux un affrontement de classes à travers les urnes. Le vote individuel n'existe pas ; et s'il existe, il est celui de la classe toute entière.

c) L'analyse individualiste ou consumériste (modèle de Michigan)

Développé à partir des recherches de l'université américaine de Michigan, le modèle de l'électeur-consommateur explique les choix ou opinions électoraux par la thèse du choix contextuel, du vote sur enjeux ou intérêts. Selon l'approche, l'identification partisane s'opère sur influence du programme du candidat. C'est par intérêt qu'ils retirent d'un programme que les individus se sentent appartenir à une même formation politique et pas l'inverse. D'où le contexte électoral, c'est-à-dire la campagne électorale devient importante parce qu'elle détermine le choix en éclairant l'électeur sur les programmes. A partir de là, les analystes dégagent trois types d'élections : *les élections de maintien* lorsque l'enjeu n'est pas saillant, les candidats ne sont pas d'envergure marquante, les choix sont principalement déterminés par

La psychologie des foules, Paris, Presses Universitaires de France, 1988 ; TARDE (G.), *Les lois de l'imitation*, Paris, Félix Alcan, 1890 ; TARDE (G.), *L'opinion et la foule*, Paris, Presses Universitaires de France, 1989 ; BLUMER (H.), « Collective behaviour », in LEE (A.M.), *New outline of the Principles of Sociology*, New York, Barnes & Noble, 1946, pp. 167-222 ; TURNER (R.), KILLIAN (L.), *The collective behaviour*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1986 ; BERK (R.A.), « A Gaming Approach to Crowd Behavior », in *American Sociological Review* Volume 39, n°3, juin 1974, pp.355-373 ; COUCH (C.J.), « Collective Behaviour : An examination of some stereotypes », in *Social Problems*, Volume 15, n°3, 1968 ; GURR (T.), *Why Men Rebel ?*, Princeton, Princeton University Press, 1971 ; GURR (T.), ed., *Handbook of Political Conflict. Theory and Researches*, Princeton, Princeton University Press, 1984 ; KORPI (W.), "Conflict, Power and Relative Deprivation", in *American Political Science Review*, Volume 68, n°4, december, 1974, pp. 1569-1578 ; BOUDON (R.), "La logique de la frustration relative", in *Archives Européennes de sociologie*, Volume 28, 1977, pp.3-26 ; SMELSER (N.), *Theory of collective Behaviour*, London, Routledge, 1962 ; KORNHAUSER (W.), *The Politics of Mass Society*, Glencoe, The Free Press, 1959 ; DAVIES (J.), "Towards a theory of revolution", in *American Sociological Review*, 1962 ; GRAHAM (H.), *Violence in America : Historical and Comparative Perspectives*, Signet Books, 1969 ; HUNTINGTON (S.), *Political Order in Changing Societies*, Yale University Press, 1968 ; GERMANT (G.), *Société et Modernisation*, Duculot, 1972

⁶ KEY (V.O.), *The Responsible Electorate*, 1966

⁷ LAZARSFELD (P.), BERELSON (B.), GAUDET (H.), *The People's Choice*, Columbia University Press, 1944 ; BERELSON (B.), LAZARSFELD (P.), Mc PHEE, *Voting*, Columbia University Press, 1955.

⁸ MARX (K.), *Œuvres*, Paris, Gallimard, (coll. La Pléiade), 1977 ; POULANTZAS (N.), *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*, Paris, Seuil, 1974

l'identification partisane; *les élections déviantes ou vote-sanction* lorsqu'on observe une contradiction temporaire entre les identifications partisans et les programmes ou choix politiques ; *les élections de réaligement ou vote-rupture* qui marquent un changement durable des identifications partisans⁹.

Les tenants de cette approche parient sur la crise des identités partisans, l'émergence de nouveaux enjeux à chaque votation et donc l'apparition, comme sur le marché, d'un homo-oeconomicus, c'est-à-dire un consommateur (d'où l'appellation modèle consumériste)¹⁰ qui choisit son produit/candidat/programme en fonction de ce qu'il entend gagner personnellement et non collectivement. Le portrait d'un tel électeur ressemble au modèle citoyen, affranchi des liens partisans, plus politisé par contre, plus autonome et moins prévisible surtout. Il est très éloigné de l'électeur ethniste.

La deuxième catégorie de documents était composée des documents à caractère politique comme les textes d'Accords, de Constitutions, de Lois, de projets de constitution ou de lois, d'articles de presses, de déclarations écrites, sonores et télévisuelles, etc., illustrant l'importance du facteur ethnique dans le processus politique burundais.

Ces éléments documentaires nous ont permis de fixer un bon échantillon, d'élaborer un bon questionnaire, et surtout ont été de bons outils d'interprétation et d'analyse des résultats des enquêtes. Ils ont également permis de tirer les éléments d'illustration et de validation de ***notre thèse selon laquelle la perception ethnique procède d'une construction historique selon une modalité interactionnelle des échanges ou des privations de natures socio-symboliques, politiques et économiques***. En effet, aux pratiques d'exclusion et de violences ethno-sélectives ayant caractérisé et dominé les régimes politiques ont répondu des idéologies globalisantes elles-aussi sectaristes mobilisant pour la revanche ethnique sur le modèle de la révolution.

1.2.2. L'approche empirique : collecte et traitement des données

Les problèmes soulevés par les données agrégatives ont conduit les analystes des attitudes et comportements électoraux à rechercher des données dont l'unité d'observation n'est plus un collectif mais l'électeur lui-même. Les données individuelles ne se limitent pas aux données de sondages; toutefois, les sondages constituent la technique la plus habituelle pour les obtenir¹¹. Les sondages sont des techniques procédant par enquête afin de fournir un matériel empirique très riche à propos des perceptions ou représentations qu'a un individu sur un objet déterminé¹², en l'occurrence le facteur ethnique en cas d'élection. Bien que de temps en temps chahutés et contestés

⁹ Voir CAMPBELL & KAHN, *The People Elect a President*, 1952 ; CAMPBELL, GURIN & MILLER, *The Voter Decides*, 1954; CAMPBELL, CONVERSE, MILLER & STOKES, *The American Voter*, 1960; NIE, VERBA & PETROCIK, *The Changing American Voter*, 1976.

¹⁰ HIMMEL WEIT et al., *How Voters Decide*, 1981.

¹¹ MICHELAT (G.) et SIMON (M.), « Sondages et analyse sociologique du vote », in *Science et Théorie de l'opinion publique*, Paris, Retz, 1981, pp. 201-215.

¹² GHIGLIONE (R.) et MATALON (B.), *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratique*, Paris, Armand Colin, 1992, p.11

par l'issue des urnes, les sondages politiques ont connu un succès en termes de valeur prédictive reconnue et de vie politique transformée¹³.

A propos d'un même individu, nous chercherions donc à apporter des informations/données relatives à son comportement électoral et à diverses caractéristiques sociales ou culturelles, opinions, motivations ou conduites susceptibles d'expliquer ses intentions électorales. Ceci demande qu'une grande attention soit faite à propos du choix des enquêtés et des unités d'analyse mais aussi à propos du recueil des réponses.

Du choix des enquêtés

Les sondages électoraux peuvent recourir à deux méthodes :

- *une méthode aléatoire* : un tirage au sort sur une population ayant l'âge de voter permet d'obtenir un échantillon du corps électoral dont on sait apprécier le degré de représentativité. Elle est efficace pour des sondages locaux.
- *une méthode des quotas* : c'est la plus utilisée dans les enquêtes électorales. Son principe est connu : il s'agit d'abord d'obtenir un échantillon d'enquêtés dont certaines caractéristiques, notamment socio-démographiques, sont aussi proches que possible de celles de l'ensemble de la population étudiée. Sa fiabilité repose entièrement sur l'expérience et sur le contrôle rigoureux du travail de l'enquêteur.

Dans le cas de cette étude sur la « Perception ethnique dans le processus électoral au Burundi », nous avons combiné les deux méthodes compte tenu de la nature du sujet à traiter. Concrètement, on a fait un tirage au sort d'un échantillon représentatif de votants (méthode aléatoire), avec une combinaison de variables comme l'appartenance ethnique, le niveau d'instruction, la tranche d'âge, la catégorie socio-professionnelle, le genre. Retenir la méthode de quotas signifie que l'échantillon retenu par tirage au sort comporte des diversités qui peuvent influencer ethniquement sur le comportement politique.

Du choix de l'unité d'analyse

Le problème de l'unité d'analyse a été souvent abordé dans les études de sondage en ces termes : quel est le niveau géographique le plus pertinent pour observer le comportement électoral et les variables indépendantes prises en compte ?¹⁴ Le choix de l'unité d'analyse est fonction de l'objectif poursuivi et surtout des hypothèses de travail¹⁵. Dans le cas qui nous intéresse, pour mesurer le degré de prégnance de la perception ethnique, nous avons ciblé des espaces soumis à forte influence du débat politique (les villes), des espaces-stigmatisés car soumis à de fortes charges émotionnelles pour avoir connu dès 1993 des massacres à grande échelle avec engagement de l'administration

¹³ GARRIGOU (A.). « Les sondages politiques », in *Problèmes politiques et sociaux*, n°884, janvier 2003 (Numéro spécial).

¹⁴ DENNI (B.) et BRECHON (P.), « Les méthodologies de l'analyse électorale », in GAXIE (D.), dir., *Explication du vote*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1989, pp.49-73, p.55.

¹⁵ *Ibidem*.

(Gitega, Karusi, Ngozi, Kayanza)¹⁶, les espaces qui ont connu des massacres, d'importants camps de déplacés jusqu'à nos jours et un activisme de rébellions (Karusi, Bubanza, Makamba), les espaces qui ont connu moins de massacres et moins de déplacements de populations (Bururi, Mwaro, Cibitoke).

L'objectif était ici de tester la validité de **la thèse écologique des comportements ethniques**. Il s'est agi de tirer au sort des individus ressortissant de ces espaces, potentiellement votants, représentant les variables précitées (appartenance ethnique, appartenance partisane, affiliation socio-professionnelle, référence culturelle comme le niveau d'instruction, la variable sexe).

Après la validation de la thèse écologique du comportement ethnique, il fallait ensuite viser un échantillon qui permettait de tester **la thèse de la socialisation institutionnelle et politique ethnisante** : médias, débats politiques, peurs, rumeurs, etc.. Les populations rurales ont souvent accusé les intellectuels d'être les vecteurs de l'ethnicité. Il convient de mesurer le degré de croyance en ce facteur dans le milieu des élites. Dans le choix de l'échantillon, on a pris soin de différencier élites gouvernementales (celles qui exercent le pouvoir) et celles non gouvernementales (celles de la société civile). On mesurera aussi le rôle joué par les « *intellectual peasants* » que sont les instituteurs, moniteurs agricoles, infirmiers, etc.

Déroulement des enquêtes et Questionnaire

La technique consistait à poser peu de questions en peu de temps :

Peu de questions mais pertinentes : pour garder l'enquêté dans la confiance et la sincérité naïve. Trop de questions auraient permis à l'enquêté de se douter de quelque chose et de se poser la question du pourquoi on fait cette enquête.

Peu de temps : pour ne pas laisser le temps aux enquêtés d'être critiques et d'échanger des réponses qui pourraient bloquer la générosité au niveau des réponses. Nous avons arrêté une période de 4 jours.

Ces précautions se justifient par la nature même du sujet soumis à l'étude : le facteur ethnique dans le processus électoral. La meilleure des précautions est de faire en sorte que les réponses soient spontanées.

Le questionnaire est élaboré en fonction de l'échantillon et de l'unité d'espace. Les personnes visées par l'enquête sont :

En milieu urbain (Mairie de Bujumbura)

- Les leaders d'opinion de la société civile (leaders d'associations de femmes et de jeunes, églises, médias, intellectuels, etc.)
- Les leaders de partis politiques

¹⁶ Voir CHRETIEN (J.-P.) et MUKURI (M.), (sous la dir. de), *Burundi, la fracture identitaire*, Paris, Karthala, 2002, p. 23.

- Les étudiants des universités
- Les élèves du secondaire en âge de voter
- Les populations des quartiers-types (Kamenge, Musaga, Buyenzi, Bwiza)

En milieu rural

Nous avons effectué un tirage au sort d'un échantillon de population potentiellement votante et par unité d'analyse pertinente. Nous avons ensuite procédé par axes communaux et régionaux sous forme de cercles concentriques avec des pics au centre:

Axe Centre-Nord : Rango - Kiremba
 Axe Centre: Giheta - Buhiga - Gishubi
 Axe Sud-Ouest: Kibago - Rumonge
 Axe Centre-sud: Rusaka - Mugamba
 Axe Nord-Ouest: Buganda - Gihanga

Du choix de l'échantillon :

Nous avons utilisé un échantillon expérimental. Il a été conçu de façon précise en fonction de notre analyse. Ceci nous permettait d'éviter des échantillons inutilement grands. Ainsi avons-nous demandé à nos 2 enquêteurs par commune de cibler au moins 80 personnes à raison de 20 personnes par jour pendant les 4 jours. Le risque de première espèce traditionnellement fixé à 5%¹⁷ n'est donc pas indispensable dans notre cas de figure.

A défaut de recensement plus récent et afin d'éviter des erreurs sans toutefois nuire aux résultats attendus (perceptions ethniques), la base de détermination de l'échantillon correspond au nombre d'inscrits par circonscription communale lors des présidentielles de 1993¹⁸, soit :

Rango : 30.092
 Kiremba : 30.575

Buhiga : 21.794
 Giheta : 25.735
 Gishubi : 22.050

Kibago : 9.566
 Rumonge : 36.555
 Mugamba : 20.097
 Rusaka : 15.276

Buganda : 18.961
 Gihanga : 14.196

¹⁷ GHIGLIONE (R.) et MATALON (B.), *Op cit.*, pp. 52-53

¹⁸ SINUNGURUZA (T.), *Les élections au Burundi*, Bruxelles, Editions Luc Pire, 2004

Du choix des enquêteurs

Tous les enquêteurs ont été recrutés parmi les mémorands de l'Université du Burundi. Les facultés qui développent dans leur formation la thématique de la perception de l'ethnicité politique étaient privilégiées (Histoire: option science politique, psychologie). Malgré tout, il a fallu les former sur les techniques et les méthodes d'enquête ainsi que sur les conduites à tenir face aux particularités de l'objet d'étude. Compte tenu de la méfiance que les populations pouvaient développer à l'égard des enquêteurs, nous avons adopté le principe de la double proximité ethnique et géographique. Nous n'ignorions pas le problème que pouvaient poser les influences ethniques et locales sur les réponses. C'est pourquoi nous avons opté d'une part pour deux enquêteurs travaillant ensemble et provenant des deux ethnies hutu et tutsi proches ou originaires du site d'enquête, et d'autre part pour la diminution du nombre de jours d'enquête.

Ainsi, il y a eu déploiement de 2 enquêteurs par commune (1 sur Gishubi) pour 4 jours d'enquête. Avec une moyenne de 20 personnes enquêtées / enquêteur / jour, on devait avoir un échantillon de 180 personnes par commune; ce qui nous faisait un échantillon de 1880 personnes au niveau des provinces.

Au niveau de la mairie de Bujumbura, nous avons déployé 8 enquêteurs pour quatre jours à raison de deux par catégorie de l'échantillon (2 pour les Leaders, 2 pour les zones Kamenge et Musaga, 2 pour les zones Buyenzi et Bwiza, 2 pour le groupe des étudiants et élèves). Pour une moyenne de 20 personnes par enquêteur/jour, on devait avoir un échantillon de 640 personnes.

Au niveau national, nous avons déployé 29 enquêteurs pour 4 jours. Nous attendions un échantillon de 2320 personnes. Mais au total, nous avons pu interroger 3263 personnes. Les enquêteurs étaient supervisés sur terrain par deux encadreurs d'origines hutu et tutsi, tous enseignants à l'Université du Burundi.

Du questionnaire d'enquête

Pour élaborer le questionnaire, nous nous sommes intéressé aux grandes questions qui permettent d'établir facilement une corrélation entre la perception ethnique et l'intention de vote.

Ainsi, précédées par la formule d'identification de la personne interviewée (Nom et Prénom (aléatoire), Colline de recensement, Commune, Age, Niveau d'étude, Profession, Sexe, Ethnie ou Lignage (aléatoire)), les questions suivantes ont été posées

- 1) Si les élections présidentielles avaient lieu aujourd'hui, pour quel candidat voteriez-vous ?
- 2) Si les élections avaient lieu aujourd'hui, pour quel parti politique voteriez-vous ?
- 3) Quels sont, selon vous, les grands problèmes de votre commune ?

- 4) Vous avez dit que vous voteriez pour le candidat -----, sauriez-vous ce qu'il promet de faire (programme) pour résoudre ces problèmes ?
- 5) Quels sont les partis politiques que vous connaissez ? Connaissiez-vous aussi leurs programmes ? Ces partis vous semblent-ils différents ?
- 6) Connaissiez-vous ou avez-vous connu des problèmes d'ordre ethnique ? De manière générale, quelle est la cause de ces conflits ? Et qu'est-ce qu'il faudrait faire pour régler le problème ?
- 7) Pensez-vous que les élections permettront de résoudre le problème ethnique ? Comment ?
- 8) Pensez-vous que lors des élections prochaines, les gens vont dépasser leurs sentiments ethniques ? Y a-t-il des signes qui le montrent et quels sont-ils ?
- 9) Quels sont les événements de l'histoire du Burundi qui vous ont le plus marqué ?
- 10) Quelle est, selon vous, la figure d'un bon dirigeant ?
- 11) Parmi les dirigeants, qui, plus que les autres, vous semble incarner ces valeurs d'un bon dirigeant ?
- 12) Que pensez-vous des élections prochaines ? Qui va les gagner selon vos pronostics ?

Du dépouillement et du traitement des données

Pendant deux semaines, une dizaine d'anciens enquêteurs triés suivant le même critère de l'équilibre ethnique ont procédé au dépouillement des résultats des enquêtes, sous la supervision directe d'un ancien encadreur et de nous même. Les réponses étaient rangées par thème abordé par la question. Les réponses étaient rapportées à toute la commune, zone ou groupe cible avant d'en faire une synthèse au niveau national.

Après quoi, une autre semaine a été réservée au traitement informatique dressant des tableaux des résultats de l'enquête.

Dans le présent rapport, nous présentons les tableaux de synthèse des résultats au niveau national tandis que nous reportons aux annexes les résultats commune par commune/zone par zone et groupe par groupe.

II. Le cadre des résultats

Nous avons réalisé l'enquête au lendemain du référendum constitutionnel. Les autres échéances électorales étaient annoncées, mais les partis n'avaient pas encore commencé leur campagne pour faire connaître leurs candidats et programmes politiques. Par contre, un climat d'agitation et de peur du contexte électoral commençait à se faire sentir sur le terrain. C'est pourquoi sur toutes les questions, il y a eu beaucoup

d'indécision, soit que les personnes interviewées ne savaient pas, soit qu'ils avaient peur de se prononcer ou d'afficher leurs préférences politiques. La perception ethnique des élections est donc à situer longtemps avant les élections elles-mêmes.

En dépit de toutes ces contraintes de terrain, nous pouvons considérer les résultats obtenus comme suffisamment probants pour permettre une bonne discussion du sujet.

Nous présentons ici la synthèse des résultats à l'échelle nationale après regroupement des réponses aux questions posées en répertoires/thème. Nous renvoyons, pour ceux qui veulent en savoir plus sur l'ensemble des questions posées ainsi que les résultat par unité d'analyse, aux annexes.

Les répertoires retenus par le dépouillement des résultats sont au nombre de 8 :

- 1) Les préférences présidentielles selon l'ethnie
- 2) Les préférences présidentielles selon l'ethnie avec ou sans connaissance des programmes politiques
- 3) La connaissance des problèmes d'ordre ethnique
- 4) Les événements marquants selon l'ethnie
- 5) Les élections et le dépassement du clivage ethnique
- 6) Le commentaire sur les élections prochaines
- 7) Le pronostic sur les victoires
- 8) La figure d'un bon dirigeant

Pour des raisons pratiques de lisibilité, nous faisons correspondre ces répertoires aux tableaux des résultats

Tableau n°1 : Les préférences présidentielles selon l'ethnie (Echelle nationale)

Candidat \ Ethnie	HUTU	TUTSI	TWA	GANWA	?
NKURUNZIZA Pierre	272	44	4	3	81
NDAYIZEYE Domitien	114	58	3		40
NGENDAKUMANA Léonce	1				
NTIBANTUNGANYA Sylvestre	5				6
NIBIGIRA Gérard		1			
MINANI Jean	25	1			18
HUSSENI Radiabu	3				2
NYANGOMA Léonard	7				2
NDAYIKENGURUKIYE J.Bosco	5				
KABATAGIRE					1

MUKASI Charles		1			9
NTANYOTORA Joseph					3
NZOBONARIBA Philippe	1	2			
MARORA Sylvestre	1				
MANWANGARUJ. Baptiste	5	14			6
BAGAZA J. Batiste	12	88		2	35
SINDUHIJE Alexis				2	
NKUNDIUKIJE André		6			
RUGAMBARARA Alphonse		2			1
NZEYIMANA Joseph		4			3
NGENZEBUHORO Frédéric		2			
Mgr NGOYAGOYE Evariste					1
BUYOYA Pierre	17	22			9
BAYAGANAKANDI Epitace	8	73	3		19
NDORIMANA Benoît		4			1
BAMBONEYEHO Venant		1			1
BARARUNYERETSE Libère		4			
NSANZE TERENCE					1
RUTAMUCERO Diomède		1			
NKUNZIMANA Paul		1			
NINDORERA Eugène		2			
Jean Léopold					
KAMATARI Estella	3	6			3
Ne se prononcent pas	331	235	14		332

Tableau n° 1 (bis) : Qui incarne un bon dirigeant selon l'ethnie ?

Ethnie	HUTU	TUTSI	TWA	GANWA ?	TOTAL
Candidat					
1. Ndavizeve Domitien	222	81	5	1	79 388
2. Ne se prononcent as	151	106			106 368
3. Personne	141	135	4		136 416
4. Nkurunziza Pierre	120	31		2	70 223
5. Bagaza J. Bantiste	50	105		2	69 226
6. Buyoya Pierre	17	25			1 3 55
7. Bavaganakandi Epitace	7	47			8 62
8. Minani Jean	2	8			10
9. Nvangoma Léonard	2			2	4
10. Ntibantunganva Sylvestre	1			3	4
11. Nzobonariba Philippe	1				1
12. Mukasi Charles	.	1		16	17

Commentaire :

En posant la question des préférences présidentielles, nous n'avions pas l'intention de faire un sondage sur qui va gagner les élections présidentielles qui par ailleurs étaient envisagées selon le scrutin indirect et non du suffrage universel. Nous cherchions à voir si les préférences étaient, comme en 1963, polarisées selon la variable ethnique. Les résultats parlent d'eux-mêmes.

- 1) Les électeurs ont des préférences largement marquées par l'ethnisme. Si des individus peuvent préférer des candidats qui ne sont pas de leurs origines ethniques (ce qui témoigne des recompositions et des incertitudes éventuelles), la proportion est tellement basse qu'elle devient insignifiante. Ainsi par exemple, 1 électeur tutsi contre 7 électeurs hutu votent pour Pierre Nkurunziza (44 Tutsi/272 Hutu) ; l'intention de vote en faveur du candidat Jean-Baptiste Bagaza est dans la même proportion mais dans le sens inverse (12 Hutu/88 Tutsi) ; Domitien Ndayizeye et Pierre Buyoya sont dans des proportions relativement différentes, de l'ordre du 1 sur 2 (58 Tutsi/114 Hutu pour le premier, 22 Tutsi/17 Hutu pour le second). Pour les autres candidats, les préférences sont plutôt radicalement ethniques puisqu'ils ne récoltent d'intentions favorables que dans leurs camps ethniques respectifs. Ainsi les candidats tutsi Nkundikije André, Rugambarara Alphonse, Nzeyimana Joseph, Ngenzebuhoro Frédéric, Ndorimana Benoît, Bararunyeretse Libère, Nsanze Térance, etc., n'enregistrent aucune intention du côté des Hutu. Les candidats présidents des partis UPRONA et MRC n'ont que moins de 10 voix d'origine hutu au niveau de toutes les intentions (5 pour le premier, 8 pour le second). Il en est de même et dans le camp adverse pour les candidats hutu Ngendakumana Léonce, Marora Sylvestre, Ntibantunganya Sylvestre, Hussein Radjabu, Nyangoma Léonard, etc.. Le candidat préféré des Hutu, Pierre Nkurunziza n'a que 44 intentions de vote tutsi sur 360 intentions de vote hutu.
- 2) Les fortes intentions de vote en faveur des candidats Pierre Nkurunziza et Jean-Baptiste Bagaza dans leurs camps ethniques attestent de la sanction ethnique du système conventionnel et transitionnel. Les personnes interviewées affirment que les deux champions représentent les intérêts de leurs « ethnies » respectives plus que ceux qui sont considérés comme des auteurs d'une entente de compromission entre « ventriotes-putschistes-génocidaires ».

Tableau n°2: Préférences présidentielles selon l'ethnie avec (+) ou sans (-) connaissance des programmes politiques (Echelle nationale)

Candidat \ Ethnie		HUTU	TUTSI	TWA	GANW A	?
NKURUNZIZA Pierre	+	85	17		2	32
	-	176	34	4		51
NDAYIZEYE Domitien	+	18	8			5
	-	96	51	3		31
NGENDAKUMANA Léonce	+	1				
	-					
NTIBANTUNGANYA Sylvestre	+	1				1
	-					
NIBIGIRA Gérard	+					
	-					
MINANI Jean	+	6				6
	-	21	1			10
HUSSEIN Radiabu	+					1
	-	3				1
NYANGOMA Léonard	+					
	-					

	-	2				2
NDAYIKENGURUKIYE J.Bosco	+	1				
	-					
KARATASI Etienne	+					
	-	1				
MUKASI Charles	+		1			8
	-					2
NTANYOTORA Joseph	+					
	-					
NZOBONARIBA Philippe	+	1	2			
	-					
MARORA Sylvestre	+	1				
	-					
MANWANGARLL Baptiste	+	4	4			
	-	6	5			
BAGAZA J. Batiste	+	1	52		1	16
	-	10	36	2		18
SINDUHLIE Alexis	+					
	-				2	
NKUNDIKIJE André	+		3			1
	-		1			1
RUGAMBARARA Alphonse	+		1			1
	-		1			
NZEYIMANA Joseph	+		3			
	-		1			3
NGENZEBUHHORO Frédéric	+		1			
	-		1			
Mgr NGOYAGOYE Evariste	+					1
	-					
BUYOYA Pierre	+	1	2			2
	-	16	18			7
BAYAGANAKANDI Epitace	+	5	45	3		14
	-	8	23			5
NDORIMANA Benoît	+		3			1
	-		1			
BAMBONEYEHO Venant	+		1			
	-					1
BARARUNYERETSE Libère	+		1			
	-		3			
NSANZE TERENCE	+					
	-					1
RUTAMUCERO Diomède	+		1			
	-					
NKUNZIMANA Paul	+		1			
	-					
NINDORERA Eugène	+		1			
	-		1			
Jean Léopold	+					1
	-					
KAMATARI Estella	+	1	1			1
	-	1	6			1
Ne se prononce pas	+	42	28			10
	-	285	190			306

Commentaire :

Nous inspirant du modèle consumériste de Michigan, nous avons voulu savoir si les électeurs burundais votaient sur enjeux ou sur intérêts. Avant de poser la question sur la connaissance des programmes politiques des candidats ou des partis, nous avons d'abord cherché à connaître les problèmes majeurs que les populations rencontrent au quotidien. L'objectif était de vérifier si la séduction politique des candidats venait de leurs propositions pour résoudre les problèmes concrets. Certes, lorsque nous avons réalisé le sondage, les partis n'avaient pas encore commencé leurs campagnes. Mais nous considérons qu'un électeur ne peut manifester de sympathie et afficher une connaissance que s'il est au courant d'un avantage comparatif à retirer de son expression. Là encore les résultats sont patents.

- 1) Les intentions de vote favorables le sont largement en faveur de tel ou tel candidat sans que les populations ne connaissent les programmes proposés en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie. Ainsi, pour le candidat Pierre Nkurunziza, moins d'une personne contre 2 connaît le programme (soit 85 qui disent connaître et 176 qui disent ne pas connaître) ; 1 sur 10 pour Jean-Baptiste Bagaza ; 18 sur 96 pour Domitien Ndayizeye ; 4 contre 6 pour Jean-Baptiste Manwangari ; 5 contre 8 pour Epitace Bayaganakandi ; 6 contre 21 pour Jean Minani, etc. ; 285 personnes qui ne se prononcent pas en faveur de l'un ou d'autres candidats ainsi que 306 qui cachent leurs ethnies disent ne pas connaître les programmes des candidats et des partis contre respectivement 42 et 10 qui affirment connaître. Pour beaucoup de candidats responsables de partis ou d'organisations, les personnes interrogées disent ne rien savoir du tout.
- 2) Il y a une mémoire sélective selon le clivage ethnique dans la connaissance des partis et des programmes politiques. Ainsi, l'on peut remarquer que la distribution des connaissances dans le tableau fait ressortir les mêmes intentions que lorsqu'il s'agissait des préférences présidentielles. Ainsi par exemple, lors de nos enquêtes, nous avons constaté que les gens disaient connaître ou ne pas connaître un candidat selon la proximité ethnique.

Tableau n°3 : Connaissance des causes des problèmes d'ordre ethnique et des remèdes proposés (Echelle nationale)

Causes / Echantillon	/1196	%
1. Ventriotisme	363	30,35
2. Exclusion	261	21,82
3. Les élites dirigeantes	236	19,73
4. Pauvreté	68	5,68
5. Massacres de 1993	52	4,34
6. Ignorance de la population	40	3,34
7. Les intérêts	40	3,34
8. Les divisions ethniques	35	2,92
9. Manipulation politique	25	2,09

10. Assassinat de NDADAYE	23	1,92
11. Domination d'une ethnie	15	1,25
12. Idéologie génocidaire	14	1,17
13. Les partis politiques	14	1,17
14. Mécontentement	10	0,83

Remèdes / Echantillon	/975	%
1. Le partage du pouvoir	230	23,5
2. Bonne gouvernance	175	17,94
3. Unité nationale	171	17,53
4. Négociations	140	14,35
5. Équité et justice sociale	81	8,30
6. Recherche de la paix	36	3,69
7. Éducation de la population	36	3,69
8. Développement économique et social	33	3,38
9. La justice	33	3,38
10. Respect des Accords	15	1,53
11. Tolérance	11	1,12
12. Cesser la manipulation politique	8	0,82
13. L'intérêt général	6	0,61

Commentaire

En posant une question sur la connaissance des problèmes d'ordre ethnique, nous cherchions à savoir si les attitudes, opinions et intentions de vote sont influencées par le conflit au niveau national puis surdéterminées par les problèmes locaux. Par là, nous cherchions à valider ou invalider la thèse écologique des opinions et des comportements politiques. De plus, nous cherchions à prendre en défaut nos personnes interviewées à propos des déterminants de l'ethnicité politique.

Par rapport aux deux préoccupations, le sondage a conforté nos appréhensions par rapport à la perception ethnique :

- 1) De manière générale, les communes qui ont été très touchées par les massacres et qui en portaient encore les stigmates (camps de déplacés par exemple), les préférences à caractère ethnique étaient très fortes. Ceci est bien illustré en commune Kiremba où les intentions étaient radicales : dans le site des déplacés, les intentions sont totalement marquées tutsi tandis que juste à côté du site, les intentions sont totalement marquées hutu. La distribution des intentions de vote sur les tableaux des communes (voir annexes) prouve ce phénomène. Elle est plus ou moins marquée selon que la commune a connu plus ou moins de problèmes ethniques.
- 2) D'autre part, les réponses données à la présente question montrent bien que les populations sont de plus en plus conscientes que les ethnies sont instrumentalisées à des fins de satisfaction des intérêts individuels. D'où elles placent le « ventrisme », « l'exclusion » et les « élites dirigeantes » en tête des causes profondes des problèmes ethniques, de même qu'ils pensent que le « partage du pouvoir », la

«bonne gouvernance », « l'équité et la justice sociale » seraient les meilleurs remèdes pour sortir du clivage ethnique.

- 3) Cependant, tout en étant d'accord qu'il y a manipulation des ethnies, cette même population ne va pas jusqu'au bout de son raisonnement, puisqu'elle ne se défait pas de cette « infantilisation ». C'est que, faut-il aussi le constater à travers le tableau, les idéologies, la croyance en la domination d'une ethnie, les assassinats et massacres politiques, l'ignorance de la population, etc., sont des facteurs déterminants dans la structuration des perceptions, des opinions et des comportements politiques.

On le voit, il y a donc interaction entre le rationnel et l'irrationnel. Tant que les problèmes si bien identifiés par les populations, à travers l'échantillon, ne sont pas résolus, ce qui est loin d'être le cas, comment pourrait-on dire que les perceptions ethniques ne pèseront pas dans le processus électoral ?

Tableau n°4 : Les événements marquants selon l'ethnie (Echelle nationale)

Événement \ Ethnie	HUTU	TUTSI	TWA	GANWA	?
1993	712	501	22	1	496
1972-1973	215	92			130
1988	29	17			105
1991	25	11			32
1965	22	14			11
1994-1996 (nettoyages ethniques)	20	5			12
Assassinat du Prince Louis RWAGASORE	16	3		4	3
Indépendance	14	24			2
Assassinat du Roi NDIZEYE Charles	5				

Commentaire

Le répertoire des événements marquant constitue un indicateur important de l'existence des perceptions et des opinions ethnistes. En effet, c'est à travers la souvenance des moments de bonheur ou de malheur, de gloire ou de défaite que les peuples construisent leurs mémoires et écrivent leur histoire. Dans le cas du Burundi, la célébration et la commémoration ont toujours concerné les moments de gloire tandis que beaucoup d'événements malheureux ne font même pas l'objet de deuil. A l'occasion de la libération des imaginaires ou des violences contenues, ces mémoires conflictuelles se déchaînent, exposant au grand jour les clivages profonds existant dans la société.

Même s'il est difficile de l'apercevoir directement sur le tableau, nous avons constaté au cours de l'enquête que les marquages mémoriels au sujet des événements

étaient dominés par les perceptions ethniques. Ainsi sur les événements de 1972-73 et 1993, tous disent en être profondément blessés et réclament que justice et réparations soient faites. Mais quand on pointe du doigt les responsabilités et les victimes, le clivage ethnique éclate au grand jour. Chaque camp se victimise et accuse l'autre d'être son bourreau. Le jugement est évidemment holiste ou globalisant, confirmant l'imposition et l'auto-imposition de l'étiquette ethnique.

Le problème des mémoires conflictuelles est sérieux et montre que les populations sont en tête à tête avec leur passé. Il continuera à peser sur les comportements politiques pendant encore un certain temps et les campagnes électorales ne seront que des occasions de raviver ces flammes ou de tourner les couteaux dans les plaies. Et, comme on le sait, ce sont les événements malheureux qui mobilisent le plus les militants parce qu'ils jouent sur les affects de ressentiments, de passions, de sentiments, d'émotions, de peurs, de haines, etc.. Au lieu d'être un cadre de canalisation des pulsions de haine et de violences vers des issues pacifiques, les élections ne font qu'amplifier les tensions, dès lors qu'elles deviennent des opportunités de revanches permanentes, des symboles de vie ou de mort physique et symbolique.

Tableau n°5: Les élections et le dépassement du clivage ethnique (Echelle nationale)

OUI		LES SIGNES	Nombre	NON		LES SIGNES	Nombre
Sur	100%	1. Cohabitation ethnique pacifique	104	Sur	100%	1. La population est toujours ethniquement divisée	192
3263				3263			
1775	54,39	2. Les gens commencent à s'entendre et à partager la boisson	99	1488	45,60	2. Sentiment de méfiance	27
		3. Si les élections sont bien organisées et le résultat respecté	60			3. L'ethnisme prime sur l'idéologie politique	21
		4. La guerre de 1993 nous a fait une leçon	49			4. Les tutsi soutiennent leurs leaders et les hutu même	18

		5. Cela dépendra du candidat élu	48			5. La population est manipulée par les leaders politiques	16
		6. La population commence à comprendre le bien-fondé des programmes et non de l'ethnie	41			6. Propagande ciblée ethniquement	16
		7. Les burundais commencent à dépasser l'étiquette ethnique	34			7. Les Hutu et les Tutsi vivent encore séparément	15
		8. La population a soif de la paix	33			8. Division au sein des partis politiques	12
		9. Ca dépendra des politiciens	23			9. Les élections sont elles-mêmes à l'origine des conflits ethniques	11
		10. Déception de la population suite aux promesses non tenues par les leaders de leur ethnie	21			10. La population n'est pas préparée	11
		11. Les gens sont contre ce qui s'est passé en 1993	19				
		12. S'il y a partage du pouvoir	14				
		13. Les gens commencent à voir clair	12				
		14. On va élire un Mushingantahe	12				

Commentaire

Même si on peut constater des évolutions de nature à dépasser le clivage ethnique, les opinions restent partagées : 54,39% des opinions sont optimistes contre 45,60% qui sont pessimistes quant à la question de la corrélation entre élections et

dépassement des problèmes ethniques. C'est dire que la question reste de grande actualité au sein de la population et que la perception ethnique marquera le processus électoral en cours.

Les arguments avancés par chaque camp sont tous très convaincants et collent quelque part au contexte. Effectivement, les gens commencent à partager la boisson, à être déçus par les promesses non tenues par les leaders de leur ethnie, par les violences qui ont été commises, etc.. Vu sous cet angle, on pourrait affirmer que des recompositions et de nouvelles sociabilités sont à l'œuvre. Mais cela relève davantage de l'ordre du souhait que du nécessairement possible ou de l'observable généralisé. D'ailleurs, chez les optimistes, les signes positifs sont assortis de conditionnalités : « ça dépendra des politiciens », « ça dépendra du candidat élu » ; « s'il y a partage du pouvoir », etc.. Comme si réellement le dépassement des allégeances ethniques est beaucoup plus à conquérir qu'il n'existe aujourd'hui ; raison pour laquelle, on peut affirmer que cela pèsera sur le processus électoral.

De surcroît, en matière de perceptions ethniques, les gens les plus pessimistes sont plus persuasifs que les optimistes parce qu'ils se fondent sur des arguments plus empiriques, et plus observables que prospectifs : « les Tutsi soutiennent leurs leaders et les Hutu même » ; « division au sein des partis politiques: G7 contre G 10 » ; « persistance du sentiment de méfiance », etc..

Tableau n°6: Commentaires sur les élections prochaines (Echelle nationale)

1. Elles sont porteuses d'espoir (retour à la paix)	228
2. Elles vont bien se dérouler (bien les préparer)	165
3. On n'a pas d'idée	114
4. Elles sont précipitées (mal préparées)	56
5. Elles se dérouleront dans la transparence	36
6. On n'attend rien de positif, elles font peur	34
7. Les reports nous font peur	28
8. Elles seront comme celles de 1993 (ramener la guerre)	23
9. Ou'il y ait suffrage universel direct pour l'élection du Président	22
10. La majorité ethnique va gagner	22
11. Elles seront truquées	18
12. Ou'elles donnent un nouveau régime (changement)	17
13. Elles permettront le développement	15
14. Elles peuvent ne pas être ethniques	14
15. Elles ne seront pas comme celles de 1993	7
16. Elles permettent la participation des femmes	6
17. Elles seront libres et participatives	5
18. Elles vont confirmer les leaders actuels	5

Commentaire

Les populations placent beaucoup d'espoir dans le processus électoral. Si elles ont leurs raisons évidentes de nourrir cet espoir compte tenu des souffrances qu'elles ont endurées suite à la faillite démocratique et surtout de la fatigue des violences et d'un système politique inefficace, il y a aussi l'effet de la socialisation politique. En effet, les

élites politiques, pour des raisons différentes, n'ont cessé de leur inculquer que la sortie de la crise passe avant tout par la mise en place des acteurs et institutions légitimes, c'est-à-dire issus des urnes. C'est pourquoi la grande majorité des personnes interrogées disent que les élections vont amener la paix, le développement, libres et transparentes, etc.

Mais là aussi les préoccupations ou perceptions à caractère ethnique ne manquent pas. Rien qu'à travers le tableau, beaucoup de personnes disent que les élections font peur, qu'elles seront comme celles de 1993 (ramener la guerre), qu'elles se dérouleront sur base ethnique et que la majorité démographique va gagner, etc..

Par delà les résultats manifestes du sondage, le travail de terrain nous a permis d'en savoir plus sur les perceptions ethniques dont la violence est rarement appréciée à juste valeur par les élites de Bujumbura. Ainsi, les gens qui n'ont pas voulu s'exprimer ou révéler leurs appartenances ethniques nous expliquaient qu'ils avaient peur d'en payer le prix fort. Les menaces étaient très ethniquement marquées même si un nouveau clivage politique était apparu : le clivage partisan. Mais là aussi, l'ethnicité politique vient de ce que les partis chassent sur le même territoire ou la même base ethnique hutu avec la conviction que la base minoritaire tutsi ne pourra pas arbitrer.

De plus, il était clair, à travers les réponses, que les populations hutu étaient beaucoup plus enthousiastes à l'égard des élections que leurs compatriotes tutsi qui les rejetaient par mémoire de celles de 1993 (victoire de la majorité, violences contre la minorité), rappelaient-ils chaque fois). Les mêmes populations tutsi (en particulier les déplacés de Kiremba) disaient qu'elles subissent des pressions et menaces de la part de leurs compatriotes hutu que si elles votaient pour les tutsi elles subiraient le même sort qu'en 1993. Partout où elles sont en situation très minoritaire (nous n'avons pas enregistré cela à Mugamba et Rusaka par exemple), les Tutsi interrogés ont rendu compte de cette grande perception ethnique du processus électoral.

Tableau n°7 : Pronostics sur les victoires aux élections (Echelle nationale)

1. CANDIDAT

Pierre NKURUNZIZA	391
Domitien NDAYIZEYE	74
Jean MINANI	29
Epitace BAYAGANAKANDI	48
Jean Baptiste BAGAZA	24
Pierre BUYOYA	11
Jean Baptiste MANWANGARI	3
Léonard NYANGOMA	1

2. PARTIS POLITIQUES

CNDD-FDD	316
FRODEBU	60
PARENA	7
UPRONA	4
CNDD	2
MRC	1

3. NE SAIT PAS ENCORE

367

Tableau n°7 (bis) Qui incarne un bon dirigeant selon l'ethnie ?

Candidat \ Ethnie	HUTU	TUTSI	TWA	GANWA	?	TOTAL
1. Ndayizeye Domitien	222	81	5	1	79	388
2. Ne se prononcent pas	151	106	5		106	368
3. Personne	141	135	4		136	416
4. Nkurunziza Pierre	120	31		2	70	223
5. Bagaza J. Baptiste	50	105		2	69	226
6. Buyoya Pierre	17	25			13	55
7. Bayaganakandi Epitace	7	47			8	62
8. Minani Jean	2	8				10
9. Nyangoma Léonard	2				2	4
10. Ntibantunganya Sylvestre	1				3	4
12. Nzobonariba Philippe	1					1
13. Mukasi Charles		1			16	17

Commentaire

Il faut vite remarquer deux phénomènes, l'un purement politique et l'autre politico-ethnique :

Du point de vue purement politique, une très grande majorité de burundais, Hutu et Tutsi confondus et malgré une préférence ethnique toujours très sentimentale, jugent sévèrement les leaders : Beaucoup de personnes interrogées (aussi bien ceux qui « ne se prononcent pas » que ceux qui disent « personne ») trouvent que personne ne répond à la stature d'un bon dirigeant. C'est cela qui explique les faibles taux des candidats et partis au gouvernement (Frodebu et Uprona) dans le premier tableau.

Du point de vue politico-ethnique, les représentations des meilleurs dirigeants potentiels sont ethniquement marquées : peu de Hutu trouvent qu'un Tutsi peut être un bon dirigeant et vice versa peu de Tutsi pensent qu'un Hutu peut être un bon dirigeant. La méfiance et même la haine persistent et ne manqueront pas de peser sur le processus électoral.

Au delà, les résultats affichent des contradictions révélatrices de ce que le comportement ethnique perd chaque fois une cohérence : l'ordre des préférences des candidats ne correspond pas nécessairement à celui des partis politiques. Si les pronostics pour la victoire sont largement en faveur du candidat Pierre Nkurunziza et son parti, puis de Domitien Ndayizeye et son parti, cela procède par simple glissement statistique : la majorité démographique se convertit en majorité politique par la force numérique, ce qui confirme la pesanteur ethnique.

Nous avons collé au tableau n°7 les réponses à la question du meilleur dirigeant selon l'ethnie pour voir s'il n'y a pas de contradiction. Effectivement, nous remarquons que l'ordre n'est plus le même ; les hutu préférant le président en exercice à son challenger du CNDD-FDD, et au total, Jean-Baptiste Bagaza passant même légèrement devant le candidat Nkurunziza. C'est peut-être parce que l'expérience de gestion de l'Etat ne lui est pas favorable, mais cela n'explique pas tout quand il s'agit d'interroger un peu plus le tableau.

S'agissant de la dimension ethnique proprement dite, on a vraiment l'impression que la contradiction est lourde et frise le fatalisme. Ainsi, si au premier tableau n°7 les gens plébiscitent Pierre Nkurunziza et son parti, c'est ensuite pour constater que ceux qui, même et surtout dans son camp ethnique (en ayant soustrait les intentions favorables aux autres candidats de même ethnie), ne le considèrent pas comme un bon dirigeant sont plus nombreux que ceux qui affirment le contraire (soit 141 contre et 120 pour). Seul Domitien Ndayizeye est au-dessus de la barre-limite entre ceux qui estiment que c'est un bon dirigeant et ceux qui pensent le contraire (141 contre et 222 pour). Cela concerne aussi les candidats tutsi. Aucun n'obtient la barre des 135 personnes tutsi interrogées qui disent qu'aucun candidat n'est valable, et les écarts sont énormes, passant de 105 pour J.B. Bagaza à 47 et 25 respectivement pour E. Bayaganakandi et P. Buyoya. En additionnant les intentions de vote des deux derniers candidats, on n'arrive toujours pas à satisfaire l'appréciation des 135 électeurs tutsi.

Tableau n°8 : La figure d'un bon dirigeant (Échelle nationale)

1. Qui recherche et rétabli la paix et la sécurité	393
2. Qui transcende les clivages et sentiments ethniques (Sebarundi)	333
3. Qui se soucie du développement du pays	282
4. Qui prône l'unité (rassembleur)	222
5. Juste et impartial (Atunganiriza bose)	206
6. Qui écoute et satisfait les doléances de la population	137
7. Celui qui ne met pas en avant les questions d'ordre ethnique	81
8. Qui poursuit l'intérêt national, patriote	62
9. Un garant de la paix et de la sécurité	55
10. Honnête (avuga ukuri)	32
11. Celui qui ne sert pas ses propres intérêts et qui est préoccupé par le bien-être de ses gouvernés	17
12. Qui incarne les valeurs d'un Mushingantahe	16
13. Démocrate	12

Tableau n°8 (bis): Qui incarne un bon dirigeant selon l'ethnie ?

Ethnie Candidat	HUTU	TUTSI	TWA	GANW A	?	TOTAL
1. Ndayizeye Domitien	222	81	5	1	79	388
2. Ne se prononcent pas	151	106	5		106	368
3. Personne	141	135	4		136	416
4. Nkurunziza Pierre	120	31		2	70	223
5. Bagaza J. Baptiste	50	105		2	69	226
6. Buyoya Pierre	17	25			13	55
7. Bayaganakandi Epitace	7	47			8	62
8. Minani Jean	2	8				10
9. Nyangoma Léonard	2				2	4
10. Ntibantunganya Sylvestre	1				3	4
12. Nzobonariba Philippe	1					1
13. Mukasi Charles		1			16	17

Commentaire

La confrontation entre les représentations populaires de la figure d'un bon dirigeant et celles d'un bon dirigeant selon l'appartenance ethnique est toujours très intéressante et pertinente. En comparant les deux tableaux ci-dessus, l'attitude ou l'opinion ethnique trahit le cours du raisonnement. Alors que les valeurs mises en avant pour identifier le bon dirigeant réfèrent au consensus, au rapprochement des communautés et au dépassement des appartenances ethniques, ce choix est vite trahi dès lors qu'il s'agit d'opérer un jugement en fonction de l'appartenance ethnique.

Les opinions collent au bon dirigeant l'étiquette de « Sebarundi » mais dans l'intention effective du vote, elles souhaiteraient que ce dirigeant soit « Sebahutu », «Sebatutsi » ou même « Sebanya... », puisque nous nous sommes rendus compte, au cours de nos enquêtes et notre dépouillement, que l'allégeance régionale ou locale était aussi forte notamment dans le cas du MRC-Rurenzangemero et son président (le maximum d'intentions de vote favorable sont recueillies à Rusaka - Mwaro).

Selon ce schéma, la paix, la sécurité, l'unité et le développement auraient des incarnations différentes selon les ethnies. Ils sont toujours du côté du leader de son clan ethnique. En fait, la perception ethnique jouerait selon la formule idéaliste suivante: **«N'ayant pas confiance en l'« Autre », il vaut mieux que le « Mien » soit élu et que dans son exercice du pouvoir il soit équitable et rassembleur ».**

La dimension ethnique de la perception peut se lire autrement : la demande, la recherche ou la soif d'un dirigeant poursuivant les objectifs de paix, d'unité, de rassemblement, de dépassement des clivages ethniques traduit le fait que la société est encore très profondément divisée ou choquée et marquée par les violences consécutives à la défiance et méfiance interethniques.

III. Analyse compréhensive et interprétative des résultats

Tout au long de nos commentaires des tableaux réalisés à partir des données au niveau national, nous avons montré que les populations resteraient en tête à tête avec leurs perceptions ethniques malgré quelques évolutions récentes non encore significatives. Ainsi, certains ont voulu voir dans les oppositions entre le Frodebu et le CNDD-FDD un dépassement du clivage ethnique. Il n'en est rien. Il s'agirait plutôt d'une rivalité fondée sur la recherche du monopole d'un seul et même espace électoral, étant donné que les deux partis ont pour origine une même base électorale, ethniquement marquée. D'autres encore ont voulu analyser les recompositions et les tensions à l'intérieur des partis politiques de même tendance ethnopolitique à travers une évolution fondée sur les intérêts et les stratégies individuels. Cette analyse restera pertinente à la condition de justifier les réflexes collectifs paradoxaux, tels tous les partis à « majorité hutu » souhaitaient le suffrage universel direct ; votaient pour la constitution post-transition, etc. ; ou encore pourquoi la majorité des partis « à majorité tutsi » refusaient le suffrage universel direct, puis appelaient à voter contre ladite constitution, etc..

En réalité, ce qui change substantiellement la perception ethnique, c'est le développement d'instances de socialités trans et inter-ethniques qui déjouent les stratégies de structuration des perceptions ethniques. Or, ces instances sont encore très faibles ou inexistantes et on ne peut pas se contenter de petits signes ou des gesticulations. Pour s'en convaincre, il faudrait constater qu'il y a encore très peu d'intégration matrimoniale et peu de complicités interethniques dans les échanges symboliques en particulier les moments de douleur ou de plaisir¹⁹. C'est aussi le développement d'espaces économiques permettant qu'une grande frange de la société ne dépende plus des dividendes du pouvoir étatique. C'est dans cet espace des intérêts économiques, matériels, sociaux et symboliques non politiquement dépendants que peuvent se développer une société civile et des cadres de sociabilités qui échappent au contrôle des partis et des leaders qui ont intérêt à instrumentaliser les appartenances ethniques. Tel n'est pas encore le cas au Burundi, surtout que le mécanisme de prise en charge du conflit à travers les conventions et accords de paix ou de cessez-le-feu ont plutôt consolidé et même institutionnalisé ces perceptions et comportements.

III.1. La perception ethnique: Analyses d'un fait politique total du conflit burundais

En fait, la perception ethnique au Burundi est profondément enracinée tant elle est le résultat de construction historique jouant sur ce qui marque le plus : les sentiments, les passions, les émotions et les violences tant physiques que symboliques²⁰. Beaucoup d'analystes ont déjà démontré que le conflit structurant les réflexes, opinions, attitudes et comportements politiques ethniques est le résultat d'une construction socio-

¹⁹ Marcel MAUSS dans sa "Théorie du don" (in *Essais de Sociologie*, Paris, Seuil/Points, 1971) a montré l'importance du "don" du genre dans la mesure du degré d'intégration nationale.

²⁰ Dans *Les idéologies politiques* (Paris, PUF, 1974) ; *Idéologies, Conflits et pouvoir* (Paris, PUF, 1977) et *Les cliniciens des passions politiques* (Paris, Seuil, 1997), Pierre ANSART a bien montré l'effet fortement structurant de ces phénomènes sur les opinions et comportements politiques.

historique complexe, dynamique et systémique et non d'une haine atavique, naturelle. Les explications se sont orientées dans plusieurs directions :

1° *Les approches classiques*

Elles sont l'œuvre principalement des premiers missionnaires et coloniaux. C'est d'abord ***l'approche évolutionniste*** consistant à expliquer le conflit comme étant un phénomène atavique et naturel, le fait de populations encore sauvages, poursuivant leur évolution vers les sociétés civilisées. Ce courant ethnographique de Lévy-Bruhl²¹ est représenté par le Père Blanc Bernard Zuure²², Monseigneur J. Gorju²³, les coloniaux Hans Meyer²⁴, E. Simons²⁵ et Pierre Ryckmans²⁶.

Ces analystes pensent qu'on peut trouver dans des phénomènes communautaires comme la langue, les croyances religieuses, les noms de personnes, les devinettes, les proverbes, les formules de politesse, les contes, la poésie, les chansons, etc., des objets politiques qui portent et révèlent, les sentiments, les souvenirs, les attitudes de consentement, les leçons d'éthique et de sociabilité, c'est-à-dire des facteurs intégrants de la société, mais aussi de conflit et d'absence d'intégrité ou d'unité.

C'est ensuite ***une perspective dépendantiste***. Elle est l'œuvre des acteurs politiques, soit qu'ils étaient progressistes et panafricanistes, soit qu'ils étaient au pouvoir. Dans le premier cas, il s'est agi par exemple du Mouvement des Etudiants Progressistes Barundi qui, par exemple, qualifia les événements de 1972 de « *complot impérialiste menant au génocide* »²⁷. Dans le second, on trouvait les hommes politiques et leurs soutiens intellectuels, militaires et civils cherchant à fuir ou à cacher leurs

²¹ LEVY-BRUHL (L.), *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, Paris, Alcan, 1910

²² ZUURE (B.), *L'âme du Murundi*, Paris, Gabriël Beauchesne et ses fils, MCMXXXII

²³ Voir par exemple GORJU (J.), *En zigzags à travers l'Urundi*, Anvers, Missionnaires d'Afrique, 1927; et *Face au royaume hamite du Ruanda. Le royaume frère de l'Urundi*, Bruxelles, Vromart, 1938.

²⁴ MEYER (H.) *Les Barundi : Une étude ethnologique en Afrique orientale*, (trad. de l'allemand par Françoise Willmann : éd. critique présentée et annotée par Jean-Pierre Chrétien), Paris, Société française d'Histoire d'Outre-mer, 1984.

²⁵ SIMONS (E.), « Coutumes et institutions des Barundi », in *Bulletin des juridictions indigènes et du droit coutumier congolais*, Elisabethville, N°7-12, 1943-1944.

²⁶ RYCKMANS (P.), *Une page d'histoire coloniale. L'occupation allemande dans l'Urundi*, Bruxelles, 1953 ; *Dominer pour servir*, Bruxelles, 1931

²⁷ MEPROBA, *Burundi : un complot impérialiste mène au génocide*, mai 1972, inédit. Cette organisation imbue des idées progressistes et panafricanistes soutint la même position dans toutes ses publications notamment dans *Notre Politique*, Avril 1977 en particulier le chapitre IV « *La politique néocoloniale de l'impérialisme* » (pp.54-57). Sur le même ton, un étudiant burundais, sous le pseudonyme de Ndaje, publia dans la revue *Remarques africaines* plusieurs articles soutenant que « *dans la pratique, les féodaux du Burundi sont incapables seuls d'assujettir le peuple s'ils n'avaient pas eu l'aide extérieure. Cette aide leur vient des impérialistes et des néocolonialistes. Et, même si ces féodaux n'aiment pas les impérialistes qui les aident pour maintenir leur domination, ils sont bien obligés de devenir fantoches. Evidemment, les impérialistes sont toujours d'accord pour utiliser ces fantoches pour arrêter la marche d'un progrès social qui se fait à leurs dépens* » (in « *L'impérialisme, la féodalité et la persécution du peuple au Burundi* », in *Remarques africaines*, N°268, 15 juin 1966, p.326). Il avancera les mêmes idées dans « *Un problème mal posé* » (*Remarques africaines*, N° 266, 18 mai 1966, pp.265-266), dans « *Enfin le Burundi « indépendant » ?* » (*Remarques africaines*, N°274, 6 octobre 1966), ou encore dans « *Le masque de l'UNEBA* » (*Remarques africaines*, N°276, 3 novembre 1966, pp. 551-554) où il écrit par exemple que « *cette indépendance, enfin retrouvée, n'est que le fruit d'un compromis américano-belge par le truchement du gouvernement et du pouvoir royal assez ambigu de Ntare V qui connaît même mal ses attributions à l'égard de ses ministres. Si les Américains sont partisans d'un pouvoir militariste, les Belges, par contre, s'accroche au régime démodé de la royauté* », p.554).

responsabilités, en expliquant que la « crise des valeurs traditionnelles », les conflits politico-ethniques étaient avant tout le fait de la colonisation ou de l'influence et de l'emprise de certaines puissances régionales et des réseaux transfrontaliers.

C'est également les **approches développementalistes**. En plus de leurs justifications externes, les conflits socio-politiques fondés sur les représentations ethniques trouveraient leur explication dans la pauvreté. L'idéologie du développement du « Régime Bagaza » par exemple, crut que la seule promotion économique, sociale et culturelle jugulerait le problème et construirait une communauté nationale, quand bien même par ses pratiques d'exclusion, de corruption et de clientélisme il participait à la production des identités ethniques, claniques et régionales²⁸.

Depuis 1993, les explications de types dépendantiste et développementaliste s'expriment sous diverses formes. Elles consistent pour les chercheurs, trop sollicités pour délivrer « *des réponses, (...) pour justifier sans cesse le présent par le passé* »²⁹, à aller chercher dans les valeurs « traditionnelles » la clef des solutions au conflit socio-politique³⁰, dans la démocratie pluraliste en tant que modèle importé par imposition ainsi que dans les influences extérieures là source du mal politico-ethnique : « *Dans cette région d'Afrique comme ailleurs, note Jean-Pierre Chrétien, le changement politique des années 1990 a été conçu en termes de mimétisme et non comme une adhésion réfléchie et inventive. L'ingénierie électorale importée clefs en mains par des coopérations et des ONG pleines de bonne volonté ne compense pas les blocages de la vie politique nationale des pays bénéficiaires de cette philanthropie institutionnelle* »³¹.

La même explication traditionnelle de **type dépendantiste** se retrouve, cette fois teintée d'*économisme développementaliste*, chez Hakim Ben Hamouda quand il cherche à expliquer le conflit burundais qui éclate en 1993 à partir de « *la propagation de la conjoncture de crise des pays capitalistes développés* » ayant entraîné « *la baisse de la demande des pays développés, la détérioration des termes de l'échange et le protectionnisme* ». Dans la mesure où au « *Burundi, la logique et la dynamique d'accumulation étaient basées sur une articulation de l'interne et de l'externe, et*

²⁸ Pour ces éléments, voir CHRÉTIEN (J.-P.), « Le Burundi : des mythes à la réalité », in *Revue française d'Études politiques africaines*, 7 août 1979, pp. 112-113, REYNTJENS (F.), « Burundi 1972-1988. Continuité et changement » in *Cahiers du CEDAF*, N°5, 1989; CHRÉTIEN (J.-P.), GUICHAOUA (A.), « Burundi, d'une république à l'autre. bilans et enjeux », in *Politique africaine*, N°29, mars 1988, pp.87-94.

²⁹ CHRETIEN (J.-P.), *Le défi de l'ethnisme. Rwanda et Burundi 1990-1996*; Paris, Karthala, 1997, 9.149.

³⁰ Dans la mesure où on est convaincu qu'au « *Burundi, les virtualités d'une transition vers une nation démocratique étaient donc puissantes, malgré l'héritage social et idéologique de la colonisation* » CHRETIEN (J.C.), *op cit.*, p. 154), que le sous-développement est intimement lié au vide culturel laissé par la colonisation (NTABONA (A.), « Un facteur infaillible de sous-développement: le vide culturel »; in *Perspectives*, n°5, 1970, pp. 3-10) ou que la crise est « *essentiellement une crise de valeurs* » (KAGABO (L.) « La crise actuelle et l'effondrement des valeurs », document inédit, sd, 14p., p.1), le débat tournait, comme à l'époque de la construction de l'utopie buyoyiste de l'unité nationale (voir Université du Burundi, *La réactualisation de l'institution des bashingantahe, étude pluridisciplinaire*, Bujumbura, 1991), autour de la réactivation des recherches sur les valeurs et l'introuvable institution des bashingantahe qui est censée les incarner.

³¹ CHRETIEN (J.-P.), *op cit.*, p. 383. Filip Reyntjens voyait au contraire une « *ingénierie* » cachant des stratégies et montrant des enjeux internes dans la philosophie de l'unité nationale qui sous-tendait la constitution de 1992; (voir REYNTJENS (F.), « L'ingénierie de l'unité nationale. Quelques singularités de la constitution burundaise de 1992 »; in *Politique africaine*; N°47, octobre 1992; pp. 141-146; voir aussi REYNTJENS (F.), *L'Afrique des Grands Lacs en crise. Rwanda; Burundi 1988-1994*, Paris, Karthala, 1994, pp.78-87.

déterminées par le secteur de l'exportation, donc par les recettes du café »³², une telle conjoncture internationale provoquait une crise politique dans ce sens que, selon Hamouda, « la conjoncture internationale est au coeur du national puisque les enchaînements et les modalités de régulation à ce niveau dépendent fortement de l'extérieur »³³. Plus récemment, un ancien acteur politique et militaire burundais essayait de montrer que les crises que connaissent les pays de l'Afrique des Grands Lacs ont pour origine les ressources naturelles que convoitent les grandes puissances ou les groupes d'intérêts³⁴.

En définitive, la thèse dépendantiste reste vivante dans beaucoup d'analyses des manifestations du politique en général, des conflits en particulier. Elle est systématisée et ancrée dans des dimensions mythiques et idéologiques mais aussi elle est vécue par les acteurs tant pour occulter leurs responsabilités passées ou présentes dans les « événements » en dénonçant un hypothétique complot ourdi de l'extérieur³⁵ que pour alimenter la compétition politique³⁶. Nous l'avons rencontrée dans des travaux de chercheurs ou de militants qui reviennent sur les mythes du passé (homogénéité des pratiques culturelles et le supposé havre de paix, d'intégration nationale et de gloire du Burundi précolonial) ainsi que sur les responsabilités coloniales, pour comprendre les raisons de l'échec de la démocratie, considérée par ailleurs comme un modèle imposé par l'Occident et ne correspondant pas aux « réalités et spécificités locales ».

De ce point de vue, nous pouvons dire que l'instrumentalisation de la controverse idéologico-ethnique entretenue autour du modèle démocratique selon la perspective

³² Ben HAMOUDA (H.), *Burundi. Histoire économique et politique d'un conflit*, Paris, L'Harmattan, 1995, p.147. L'idée assez séduisante en apparence résiste peu aux faits concernés puisqu'il faudrait alors utiliser la même grille de lecture pour les années 1962-1965 et 1969-1973 au cours desquelles les problèmes semblent se poser dans les mêmes termes.

³³ *Ibid.*, p.148.

³⁴ SINDUHIJE (J.), *Echelle des responsabilités dans les guerres et conflits africains, pays du COMESA. Cas du Rwanda et du Burundi*, Bujumbura, décembre 2002.

³⁵ L'article « La falsification de l'histoire du Burundi » publié par le ministre de l'intérieur et de la justice des années sombres de l'ère Micombero dans l'hebdomadaire *Intore* (N°19 du 28 avril 1995, pp. 1,2,5-9), est de ce point de vue éloquent : depuis la révolution sociale rwandaise de 1959 jusqu'au génocide des hutu de 1972-1973 en passant par l'assassinat du prince Louis Rwagasore en 1961, du premier ministre Pierre Ngendandumwe en 1965, les assassinats de Kamenye de 1962, les luttes factionnelles de 1962-1965, la tentative de coup d'Etat et les massacres de Muramvya en 1965, les exécutions sommaires de 1969 et les procès régionalistes de 1971; tout est mis sur le dos de la Belgique, « l'ancien occupant », les syndicats chrétiens belges, les Américains, etc.. Marcel NIEMEGEREERS, dans son livre *Qui veut la mort du Burundi* (Paris, L'Harmattan, 1977) part de la situation d'embargo pour chercher les comploteurs internationaux.

³⁶ Il est intéressant de voir comment les burundais perçoivent les réunions et les rencontres internationales (scientifiques ou non) sur leur pays. Ils cherchent à être là pour savoir qui dit quoi; en faveur ou en défaveur de quel groupe et éventuellement placer sa parole de défense ou de soutien. C'est que dans leurs représentations de l'action internationale en direction du Burundi, toute opportunité politique du genre peut intégrer facilement le cadre du complot international contre l'un ou l'autre camp. Il est aussi important de faire remarquer que les contre-élites politiques de l'ère de la décompression autoritaire, se sentant faibles face au système autoritaire construit depuis trente ans et surtout dépouillées du mécanisme répressif d'Etat (au sens de Gramsci) en particulier après l'assassinat de leur leader Melchior Ndadaye en Octobre 1993, se remettaient quasi-systématiquement aux responsabilités de la communauté internationale en demandant assistance militaire, idéologique, matérielle et financière aux Etats, organisations internationales et réseaux transnationaux.

dépendantiste pourrait déboucher sur l'émergence d'une ou des idéologies ethnonationalistes³⁷.

Dans tous les cas, ces analyses cherchaient à évacuer les dynamiques internes et le niveau des responsabilités historiques, contribuant ainsi à masquer l'opposition des représentations politiques autrement plus importantes que les violences qui n'en sont que l'expression.

2° Les explications récentes

A l'occasion de l'éclatement de chaque crise, en particulier celle de 1993, acteurs, commentateurs et scientifiques sont sollicités et rivalisent pour trouver des explications. Au cours des trente dernières années, ces explications ont été dominées par les perspectives culturelles et historiques, avant la montée progressive des approches psychosociologiques, sociologiques et politologiques.

a) Les explications culturelles.

Des études remarquables d'historiens, de philosophes et de linguistes essentiellement, ont été faites et continuent de l'être à propos des rapports entre valeurs traditionnelles, idéologies et mentalités de la société burundaise et le conflit politico-ethnique burundais.

L'explication consiste à avancer que les valeurs et idéologies qui fondaient les figures des institutions traditionnelles sont en crise, raison pour laquelle les Burundais s'accrochent sur des modèles conflictuels plutôt que ceux de communion sociale et politique³⁸. D'autres analystes insistent sur l'absence d'événements symboliques, idéologiques et politiques participant à l'unification du territoire, la communion des Burundais et la socialisation productrice d'une culture nationale et non communautariste³⁹.

En d'autres termes, ces études montrent que si les mobilisations ethniques furent impossibles dans le passé, c'est qu'il y avait un mécanisme profond et puissant de socialisation politique producteur de représentations politiques plus ou moins stables, plus ou moins consensualistes.

Le mécanisme d'un tel processus procédait d'une violence physique et symbolique.

³⁷ Ce qui justifie les thèses ethnofascistes des « premiers occupants » contre les « envahisseurs impérialistes dominants » que l'on trouve dans des littératures coloniales et post-coloniales.

³⁸ MWOROHA (E.), *Peuples et rois de l'Afrique des lacs. Le Burundi et les royaumes voisins au XIXème siècle*, Dakar-Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines, 1977, pp. 105-111. Voir aussi son article « Les tombeaux des bami du Burundi : un aspect de la monarchie sacrée en Afrique orientale » (en collaboration avec Jean-Pierre Chrétien), in *Cahiers d'études africaines*, 1 / 41, 1970, pp.54-59.

³⁹ GAHAMA (J.), « La disparition du Muganuro », in GUILLET (C.), NDORICIMPA (L.), *L'Arbre-mémoire. Traditions orales du Burundi*; Paris, Karthala, 1984, pp. 169-194. Voir par ailleurs le chapitre IV « La marginalisation des anciennes croyances » de son ouvrage *Le Burundi., sous administration belge. La période de mandat 1919-1939*, Paris, Karthala-ACCT-CRA, 1983, pp.355-370.

D'une part, il était organisé par des institutions fortes en ce sens que les régions administratives avaient une forte emprise sur la population⁴⁰. D'autre part, la fidélisation au pouvoir passait par l'octroi et l'échange de dons ou de cadeaux fonciers et bestiaux, mais aussi par les familles et les individus qui, à travers proverbes, légendes, interdits, chansons, dictons, contes, fables, devinettes, poèmes de vie civique, etc., diffusaient les éléments de l'amitié.

Cette interaction entre le matériel et le symbolique place les valeurs, au cœur des transactions politiques de nature pacifique ou conflictuelle, et atteste, si besoin était, de la complexité de l'espace des médiations dans lequel il faut inscrire la culture. L'interpénétration des diverses dimensions fondant la paix, l'unité ou le conflit peut s'apprécier davantage à la lecture de certains travaux qui sont partis de symboles sociaux et de concepts politiques pour dégager les imaginaires du pouvoir, les mémoires des événements plus ou moins touchants. Il s'agit par exemple de travaux portant sur les

⁴⁰ Il y a autour de l'analyse de cette emprise politique une polémique qui oppose les spécialistes du Burundi précolonial. D'un côté Emile Mworoha et Jean-Pierre Chrétien avancent que la construction du « proto-État-nation » observable au début de la colonisation eut été impossible sans une interpénétration forte des communautés et surtout sans un minimum de justice et d'équité de la part du pouvoir monarchique à l'égard de la population, ce qui eut pour effet de générer une adhésion de celle-ci à l'idéologie royaliste. Même s'ils ne nient pas l'existence d'inégalités et d'injustices, ils n'accordent pas d'importance à ces éléments pour concentrer les investigations sur la domination coloniale comme source du racisme et de la ségrégation ethnique. De l'autre côté, on trouve des travaux de missionnaires et de coloniaux ethnocentristes et évolutionnistes qui comparaient la monarchie burundaise à la féodalité européenne du Moyen Âge, dans laquelle les tutsi étaient des seigneurs et les hutu des serfs. Ils se basaient sur les contrats d'« ubugabire » (contrat de clientèle fondée sur le don de vache) et d'« ubugererwa » (contrat de clientèle fondé sur le don d'une propriété terrienne), pour déduire une lutte tribale atavique ou encore pour produire l'ethnicité en concluant à l'inégalité des races, la supériorité des uns (les Tutsi) et à l'infériorité des autres (les Hutu). C'est le cas des travaux de RYCKMANS (P.), *Dominer pour servir*, Bruxelles, 1931; PAGES (A.), *Au Rwanda. Un royaume hamite au centre de l'Afrique*, Bruxelles, 1933; GORJU (J.), *Face au royaume hamite du Rwanda, le royaume frère de l'Urundi*, Bruxelles, 1938; SASSERATH (J.), *Le Ruanda-Urundi, étrange royaume féodal*, Bruxelles, 1948; HIERNAUX (J.), *Les caractères physiques des populations du Ruanda et de l'Urundi*, Bruxelles, 1954, GHISLAIN (J.), *La féodalité au Burundi*, Bruxelles, ARSOM, Vol.36, fasc.3, 1970.

Des chercheurs burundais s'appuyèrent sur ces éléments et de certains proverbes rundi tirés de Rodegem ou des pratiques d'ubugabire et d'ubugererwa (Cf. NTIBAZONKIZA (R.), *Au royaume des seigneurs de la lance. Une approche historique de la question ethnique au Burundi. T.1. Des origines à l'indépendance*, Centre d'animation en langues / La Louvière, Belgique, 1991; pp. 78 et 81 ; MBONIMPA (M.), *Hutu, Tutsi, Twa.. Pour une société sans castes au Burundi*, Paris, L'Harmattan, 1993; lire en particulier les pages 9-25) ou encore des arguments biologiques et des théories des migrations (BARAMPAMA (A.), *Le problème ethnique dans une société africaine en mutation / Le cas du Burundi*, Mémoire de Licence ès Lettres, Université de Fribourg, 1978, pp.8-56) pour conclure à l'existence d'une domination féodale conflictuelle précoloniale et surtout à l'existence des ethnies hutu et tutsi en conflit. On le voit, le débat devient poussiéreux et polémique lorsqu'il s'est agi de comprendre les conflits contemporains à partir des projections dans l'histoire. La thèse d'Augustin Nsanze (*Les bases économiques des pouvoirs au Burundi 1875-1920*, Thèse de doctorat en Histoire, Paris 1, 1986) a pourtant bien montré que tous les sujets devaient de manière directe ou indirecte des prestations en espèces sous forme de biens matériels (« ibiturire ») ou en nature sous la forme de travaux (« ibikorwa »). Nous pourrions ajouter, avant de revenir plus loin sur ce débat, que ces relations existaient aussi entre les gens du bas sans être généralisées, qu'elles participaient dans les échanges de dons et renforçaient de ce fait les liens sociaux et politiques dans un système politique centralisé (contrairement à l'éclatement du pouvoir de la féodalité médiévale) mais à contextualiser en ce qui concerne la nature des rapports sociaux qui, comme la sociologie l'établit généralement, sont toujours dialectiques, conflictuels et dynamiques, l'important étant d'apprécier l'ampleur de ces conflits.

noms des gens, les noms de lieux définissant les relations entre les gens et ceux-ci et les gouvernants⁴¹, la parole *ijambo*, les concepts d'*ubumwe* et d'*ubushingantahe*⁴².

La recherche des répertoires de conflits générateur de perceptions ethniques s'est aussi faite à partir du concept d'*ubumwe* et de la parole associée à l'institution des *bashingantahe*. Cette analyse est à situer dans l'analyse de la socialisation politique et de l'intégration nationale⁴³. La crise ethnique serait de ce point de vue éthico-fonctionnaliste une crise de valeurs et des modèles d'*autorité* traditionnelle⁴⁴, tandis que les comportements politiques de violence, relèveraient donc des « non valeurs »⁴⁵.

C'est dans cette même direction de la compréhension des interactions entre la politique et les valeurs traditionnelles que Thomas Laëly oriente son analyse. L'auteur place la question des *bashingantahe* dans les relations entre l'autorité étatique et non étatique tandis que le débat sur les valeurs est située dans le contexte général du surgissement d'autres questions « concernant les changements politiques, la formation des structures étatiques, les prétentions de l'Etat dans ses relations avec la « société civile »⁴⁶. Il montre que les tentatives de réactualisation de l'*ubushingantahe* sont à comprendre à partir de la stratégie de produire un minimum de consensus social dans une société plus que jamais divisée en ce qui concerne la gestion de l'Etat⁴⁷.

b) Les explications historiques

Deux grands thèmes ont dominé ces explications. Il s'agit d'une part des bases matérielles, philosophiques et idéologiques de la construction de l'Etat et de son emprise sur les sociétés. Il s'agit d'autre part des analyses portant sur les manifestations idéologiques des conflits ethnopolitiques contemporains. Si ce dernier thème est plutôt assez récent dans les travaux historiques, nous pourrions dire en revanche que le premier a toujours été le terrain de prédilection des chercheurs, que ceux-ci soient nationaux ou étrangers au Burundi.

⁴¹ BIGIRUMWAMI (J.), NTAHOMBAYE (P.), « Toponymie et organisation de l'espace au Burundi », ` in UNIVERSITE DU' BURUNDI / C.R.A., in *Questions sur la paysannerie au Burundi*. Actes de la table ronde sur «Sciences sociales, humaines et développement rural», (F.L.S.H., Bujumbura, 7-11 mai 1985), Bujumbura, Presses de l'Université du Burundi, 1987, (pp.384- 404), p.395. Les auteurs donnent ainsi plusieurs noms de lieux qui traduisent ces relations (pp.395 et ss).

⁴² NTAHOMBAYE (P.), *Des noms et des hommes. Aspect psychologiques et sociologiques du nom au Burundi*, Paris, Karthala, 1983, p.262.

⁴³ Pour cette fonction, lire GAHAMA (J.) « Analyse du serment dans l'institution des *bashingantahe* au Burundi », in VERDIER (R.), (édit.), *Le serment*, Vol. 11, *Théories et devenir*, Paris, Editions du CNRS, 1991, pp.371-380; GAHAMA (J.), BUKURU (D.) et alii, *Ibanga ry'abashingantahe*, Bujumbura, 1991 et pour la sacralité du rite d'initiation ukwatirwa, DELACAUW (A.), « Droit coutumier des Barundi », in *Congo*, mars 1936, pp.332-481.

⁴⁴ NTABONA (A.), « Profondeur et limites du concept d'Ubumwe / unité, au Burundi, et leurs implications sur les « rapports » culture et développement », in *Au Coeur de l'Afrique*, T.XXV, N°3, mai-juin 1985, pp. 125-164.

⁴⁵ NTABONA (A.). « Valeurs et non valeurs au Burundi », in *Au Coeur de l'Afrique*, T.XIII, N°1, janvier-février, 1973, pp.1 1-13

⁴⁶ LAËLY (T.), « Les destins du Bushingantahe. Transformations d'une structure locale d'autorité au Burundi », in *Genève-Afrique*, N°2, 1992, p.77.

⁴⁷ *Ibid*, p.93. T. LAËLY approfondit le sujet dans son ouvrage *Autorität und Staat in Burundi*, Berlin, D. Reimer, 1995.

Par rapport à la thématique des fondements matériels, philosophiques et idéologiques du pouvoir d'abord, il faut dire que le travail est assez important. On a même reproché à l'histoire du Burundi d'être une « histoire des Grands » tellement elle s'est trop intéressée aux questions de l'émergence et du développement du pouvoir étatique⁴⁸. En réalité, en restituant les faits sur la vie des « Gens des hauts lieux », l'entreprise pouvait difficilement ignorer les échanges matériels et symboliques que ces derniers faisaient avec les « Petits des bas lieux ».

Par exemple, les recherches d'Émile Mworoha ont montré que le mécanisme d'emprise de l'État monarchique traditionnel, sur les sociétés consistait en violence étatique physique (avec les conquêtes et les répressions des rébellions, le système des rétributions et des privations, etc.) et aussi symbolique avec l'homogénéisation ou le partage des croyances. Celles de Jean-Pierre Chrétien et de Joseph Gahama ont quant à elles éclairé sur les évolutions dialectiques de cette construction historique de l'État en s'intéressant sur les conquêtes et les phénomènes de révolte aussi bien avant que pendant la colonisation. Cherchant à aller au-delà de ces significations symboliques, Christian Thibon chercha la nature des comportements sociaux et politiques d'obéissance et de désobéissance, de repli ou d'escapisme dans les problèmes matériels notamment les famines et les épidémies.

Du fait qu'ils essayent de bien restituer les faits historiques, -même si parfois certains éléments mytho-légendaires sont sur interprétés, ces différents travaux servent de matière première pour établir l'existence d'une cohérence interne aux éléments idéologiques, mythiques, religieux et socionormatifs qui faisaient le socle de la cohésion nationale.

Si l'on part du sujet qui nous intéresse, ne peut-on pas avancer que le conflit politico-ethnique burundais vient de la crise du modèle de construction de l'État ? Les analyses des historiens et autres spécialistes de la Région des Grands Lacs (Claudine Vidal, René Lemarchand ou Filip Reyntjens) ont considéré les représentations mytho-légendaires et socio-normatives comme des instruments d'emprise du pouvoir sur la société. En cela, leur perspective considérerait que l'État s'était construit selon le modèle jacobin. Ce qui opposait les chercheurs, c'était la nature de la domination.

⁴⁸ L'introduction du paradigme « d'Histoire rurale » qui inspira ensuite -les recherches en histoire des mentalités à partir des missions catholiques ou protestantes ainsi que sur différentes « Questions sur la paysannerie » visait à répondre à cette appréhension ou plutôt à ces insuffisances. Nous reviendrons sur les publications faites dans ces domaines puisqu'elles ont aussi inspirée notre méthodes de la recherche des action et contre-actions » dans l'analyse des dynamiques politiques du Burundi. Nous tenons à préciser que nous ne rentrerons pas ici dans la polémique de très bas étage à notre goût (puisque'elle est fondée sur des arguments subjectifs et des positions d'ordre idéologique ou de luttes de positionnement dans le champ de la recherche sur le Burundi) qui opposa ce qu'on appelé « l'école historique franco-burundaise » qui serait « régimiste » et celle des « autres » qui serait « misérabiliste » (Pour les éléments de ce débat à distance, voir LEMARCHAND (R.), « L'école historique burundo-française: une école pas comme les autres », in *Revue Canadienne des Etudes Africaines*, 24 (2), 1990, pp. 235-248; puis du même auteur « Réponse à Jean-Pierre Chrétien », in *Revue Canadienne des Etudes Africaines*, 25 (3), 1991, pp. 465-470; CHRÉTIEN (J.-P.), « Burundi : le métier d'historien : querelle d'école ? », in *Revue Canadienne des Etudes Africaines*, 25 (3), 1991, pp. 450-467; REYNTJENS (F.), « Du bon usage de la science: L'école historique burundo-française », in *Politique africaine*, N° 37, pp. 107-112.

Tandis que Jean-Pierre Chrétien, Emile Mworoha ou Joseph Gahama, tout en insistant sur les conquêtes, accordent plus de place au mécanisme de la diffusion des croyances et des valeurs, Claudine Vidal, René Lemarchand ou Filip Reynjens ne voyaient dans ces derniers éléments qu'une arme idéologique qui accompagna de bout en bout les conquêtes militaires et la domination politique des Ganwa. L'efficacité de ces représentations se mesurait ainsi dans le fait qu'il n'y eut pas de révolte contre « l'invasion » et la domination. Un tel schéma a été récupéré et instrumentalisé par des analystes burundais afin de justifier l'existence de conflits ethniques avant la période coloniale, comme pour insister sur la profondeur historique du conflit hutu-tutsi ; une approche qui frise l'atavisme⁴⁹.

Dans les deux cas, les explications historiques, parfois historicistes, accusent une limite. Celle-ci réside dans le fait de surestimer la force des « conquérants » et la faiblesse des « vaincus ». Elle surestime le poids que pèse la colonisation ou l'histoire en général par rapport aux contextes et logiques politiques propres aux acteurs post coloniaux sur les conflits politiques.

De plus, très marqués par le modèle jacobin, les historiens n'ont privilégié que le mécanisme de la production du politique par le Centre ainsi imposé par la dynastie ganwa. Or, les connaissances en anthropologie moderne et en sociologie historique auraient pu permettre d'envisager une prise en compte de la production périphérique de l'État, c'est-à-dire par les populations. Ceci aurait pu permettre de maîtriser mieux d'éventuels conflits identitaires traversant la société.

L'importance de ce débat sur le processus de production de l'État et les conflits qui l'accompagnent ou le justifient est à penser davantage. Si, comme le pensent aujourd'hui beaucoup d'analystes, l'État burundais est d'essence jacobine, on ne peut que voir dans le processus d'Arusha hérésie et errance politique tandis que si on privilégie l'explication anglo-saxonne, le processus en cours au Burundi relève de la recherche d'un nouveau contrat social pour reconstruire la citoyenneté⁵⁰. D'un côté comme de l'autre, il y a des limites.

Dès lors, ne faudrait-il pas considérer que les constructeurs de l'État traditionnel (au sens wéberien du terme) ont procédé par imposition violente de la domination mais que la légitimation de leur pouvoir consista en une appropriation consciente et inconsciente, instrumentale et irrationnelle des imaginaires sociétaux ? C'est à notre avis, ce dernier mécanisme qui est en panne et qui paralyse le premier.

Cette articulation du volontarisme de « quelques uns » et des croyances communes de la « plupart » a favorisé la production de l'Etat-nation burundais intégrateur.

⁴⁹ Voir les analyses de Raphaël Ntibazonkiza, Angelo Barampama, Augustin Nsanze ou Melchior Mbonimpa.

⁵⁰ Pour les termes de ce débat, voir NIMUBONA (J.), « Processus de paix au Burundi : Acteurs, enjeux, incertitudes », in *Cahiers du CGC*, Butare, UNR, Mai 2004.

c) *Les explications politologiques*

En réalité, les analyses des historiens sur les conflits ethniques et ethnopolitiques ne sont pas homogènes. Elles ont même évolué au fil du temps. Alors que par le passé, elles privilégiaient les explications purement historiques comme par exemple la convocation des données précoloniales et le facteur colonial, elles ont investi récemment les idéologies modernes; sans pour autant délaisser le premier schéma. Par rapport à la question des violences ethniques et ethnopolitiques, la valeur des travaux d'histoire fut de donner les éléments historico-culturels qui continuent d'influer sur les comportements politiques (E. Mworoha, A. Barampama). Elle fut aussi de montrer comment les dynamiques exogènes notamment le temps colonial ont produit des effets sur les évolutions internes (J. Gahama). Elle fut enfin de faire une réflexion historique sur la violence en partant d'une part de ses ressorts culturels et matériels (C. Thibon), d'autre part des répertoires mythiques qui tapissent le fond de l'idéologie ethnique et raciale (J.-P. Chrétien). Si toutes ces analyses sont pertinentes, elles ne donnent qu'une vue partielle du phénomène en question. Par leur ambition totalisante; elles cèdent parfois à l'historicisme.

Ainsi par exemple, alors que leur identification de la dimension idéologique dans les manifestations des violences de la région des Grands Lacs est novatrice et que leur analyse de la question identitaire est parfaitement dénuée des tares de l'évolutionnisme ou du culturalisme, les travaux de Jean-Pierre Chrétien donnent davantage de place à la dimension fautive des représentations idéologiques au détriment de celles qui se fondent sur des clivages vécus. En fait, son analyse est maximaliste puisqu'il s'intéresse surtout à la dérive génocidaire des idéologies. Or, il suffirait de dissocier les deux faces et d'intégrer les approches sociologiques et politiques des idéologies pour ouvrir d'autres horizons.

En effet, au Burundi comme ailleurs, les problèmes identitaires ne diffèrent pas de ceux que l'on peut observer ailleurs. Elles se fondent sur des constructions à la fois imaginaires et matérielles. Tous leurs constructeurs ou leurs tenants ne prônent pas le passage à la violence ou aux crimes contre l'humanité. De plus, comme le suggère avec justesse Pierre Ansart, on n'analyse pas l'idéologie à partir de la véracité ou de la fausseté des arguments qui la fondent, au risque d'être idéologue soi-même, mais à partir de leur efficacité. Depuis que les travaux althusseriens sont venus corriger la vision marxiste des superstructures, on ne peut plus réduire l'idéologie à l'ignorance, à l'erreur ou à la fausse conscience⁵¹.

Dominique Darbon soutient ce point de vue quant il écrit à propos du Burundi que *la subjectivité de la mobilisation ethnique s'articule sur l'objectivité de la marginalité politique et économique* ⁵². Mais si cette analyse réfère à une réalité sociopolitique, elle ne dit rien en ce qui concerne les génocides du Rwanda en 1994 et du Burundi en 1993 et par conséquent ne peut expliquer la dérive génocidaire de la mobilisation ethnique. Le problème des corrélations entre les idéologies et les

⁵¹ SIMON (M.), *op cit.*, p.230.

⁵² DARBON (D.), « De l'ethnie à l'ethnisme : réflexions autour de quatre sociétés multiraciales Burundi, Afrique du sud, Zimbabwe et Nouvelle Calédonie », in *Afrique contemporaine*, N°154. 1990/2, p.43.

perceptions et comportements manifestes suppose une connaissance de plusieurs paramètres en termes de moyens d'action, de situations psychologiques et d'opportunités qui ne sont jamais totalement réunies. D'où une méfiance à l'égard de toute explication déterministe.

Car, les perceptions ethniques comme toutes sortes de représentations identitaires ne sont efficaces que parce que les gens y croient, et pas nécessairement parce qu'on est sous l'emprise de la peur. Ainsi, on peut avancer que la guerre déclenchée par le Front Patriotique Rwandais en octobre 1990 avait des justifications à la fois rationnelles, idéologiques et psychoaffectives sans pour autant sombrer dans le déterminisme révisionniste de Filip Reyntjens qui voit dans cette attaque la cause première du génocide des tutsi en 1994⁵³. De même, on ne peut pas ne pas voir dans les élections de 1993 au Burundi une revanche de la population hutu sur les élites politiques tutsi sans pour autant en déduire que l'assassinat de Ndadaye est un acte de prévention contre un génocide programmé, « *une réaction à ce double « coup d'Etat ethnique organisé démocratiquement* »⁵⁴ ou « *une cause du génocide au Rwanda et des conflits dans toute la région* »⁵⁵,

Par ailleurs, l'influence du modèle jacobin est dans les analyses historiques sur la région des Grands Lacs renforcée par la perspective éthico-fonctionnaliste. Or la combinaison de ces visions ne peut donner qu'une image mauvaise des mobilisations identitaires alors même que celles-ci peuvent aussi avoir une fonction d'intégration et de participation politique, Lorsqu'elles accompagnent les campagnes électorales et les élections, elles sont regardées avec dédain et pessimisme, alors même qu'elles sont des productions sociales historiquement structurées et conjoncturellement suggérées.

Enfin, parce qu'elles assignaient à la démocratisation une finalité fonctionnelle, les analyses historiques ne pouvaient qu'être pessimistes. Ainsi par exemple, comme d'autres politistes africanistes, Jean-Pierre Chrétien banalise les motivations de l'action politique en écrivant: « *La légitimation du contrôle de cet enjeu (la politique du ventre) dérive rapidement, dans le voisinage de la révolution rwandaise, vers la mise en scène idéologique du clientélisme ethnique* »⁵⁶, ou encore pour parler de la spécificité de la crise burundaise : « *On y retrouve des enjeux politico-ethniques habituels dans l'actualité africaine : des rivalités pour le contrôle du gâteau lié au pouvoir politique et la constitution de factions fondées sur des clientélismes claniques, régionaux, religieux; ethniques. C'est une réalité banale, selon la logique de la « politique du ventre »...* »⁵⁷. Joseph Gahama ne dit pas autre chose quand il écrit que

⁵³ En plus du fait qu'il développe une conception primordialiste des ethnies(cf. *L'Afrique des grands lacs en crise, op cit.*, p.10 où il critique les historiens qui ont perdu du temps à « *démontrer l'existence ou non d'ethnies dans ces deux pays* »), Filip Reyntjens soutient que le FPR par son attaque de 1990 est responsable des massacres généralisés des Tutsi, voir son article « Akazu, « Escadrons de la mort » et autres « réseau zéro » un historique des résistances au changement politique depuis 1990», in GUICHAOUA (A.), Sous la dir., *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994)*, Paris, Université des sciences et technologies de Lille / Faculté des sciences économiques et sociales - Karthala, 1995, (pp. 265-273), p.266.

⁵⁴ GAHAMA (J.), « Limites et contradictions du processus de démocratisation au Burundi », in GUICHAOUA (A.) sous la dir., *op cit.*,(pp.77-88), p.83.

⁵⁵ REYNTJENS (F.), *L'Afrique des Grands Lacs en crise, op cit.*, pp. 01-302; puis *Les trois jours qui fait basculer l'histoire*. Cahiers du CEDAF, 1995 (Numéro spécial).

⁵⁶ CHRETIEN (J.-P.), *Burundi. L'histoire retrouvée*. Paris, Karthala, 1993, p.329.

⁵⁷ CHRETIEN (J.-P.), *Le défi de l'ethnisme, op cit.*, p.147.

« Les rivalités politiques au Burundi ont pris la forme d'une confrontation de factions, sans autre projet que de se sentir mieux à même que les autres de gérer le gâteau national, c'est à dire le complexe bureaucratique hérité de la colonisation, Dans ces factions, cadres politiques et hommes de main peuvent articuler leur action, mais ont dû aussi impliquer, pour faire nombre, des clientèles populaires ralliées sur base ethnique »⁵⁸.

La déconsidération des acteurs politiques ou plutôt leur réduction à de petits ventriotes » comme on peut l'entendre dans les rues de Bujumbura, empêche de chercher les autres motivations des conflits et des violences en dehors du ventre, de la race et de la peur, Le conflit qui peut résulter justement des frustrations sociales peut être contradictoirement qualifié de « régression »⁵⁹ et on peut se demander « ans combien de générations l'absurdité et la honte dit maintien des références hutu tutsi dans la vie collective des Burundais et es Rwandais seront-elles perçues ? »⁶⁰ pour qu'on assiste plus à cette « gigantesque régression, à un retour vingt ans en arrière »⁶¹, En fait, la déception est à la hauteur des espoirs investis. Si l'on s'imagine que les Burundais et les Rwandais « ne peuvent que ressentir le malheur d'être nés hutu ou tutsi, des identités sociales et culturelles propres, mais revendiquées chaque fois qu'il s'agit d'évoquer des situations pénibles, des peurs, des persécutions ou des options honteuses, des souffrances et des catastrophes »⁶²; et si l'on croît que comme en France « la démocratie réelle ne pourrait se bâtir dans ces pays sans poser les questions fondamentales de la citoyenneté et de la collectivité nationale »⁶³, alors on ne peut que douter de « l'avenir, si avenir il y a »⁶⁴.

Cette perception fonctionnaliste de la démocratie n'est pas en réalité différente des analyses qui postulent que les violences sont fondées sur *des frustrations et des politiques de discrimination*⁶⁵. Elles négligent ainsi le fait que les représentations idéologiques ne sont pas nécessairement fondées sur du matériel. Non seulement les apports de la psychosociologie à la science politique ont montré que la volonté de puissance et de domination est inhérente à la vie sociale, mais aussi faut-il rappeler que *l'ethnicité n'est qu'un instrument de lutte politique servant par conséquent des logiques rationnelles du ventre et aussi des projets ethnototalitaires, messianniques*

⁵⁸ GAHAMA (J.), « Les conflits ethniques au Burundi » (en collaboration avec Pascal RUTAKE), in GAHAMA (J.), *Les mutations politiques dans une société africaine. Le Burundi au XXème siècle*, op cit., p.306.

⁵⁹ GUICHAOUA (A.), « Ordre social et «régression » ethnique : la crise de la société paysanne »; in CHRÉTIEN (J.-P.), GUICHAOUA (A.), LE JEUNE (G.), *La crise d'août 1988 au Burundi*, Cahiers du CRA. N°6, Paris, 1989, pp.59-76. L'auteur reconnaît pourtant avec Claudine Vidal (et Jean-Pierre Chrétien par ailleurs) que les massacres successifs de Hutu par les pouvoirs tutsi au Burundi notamment en 1972 ainsi que ceux commis contre les Tutsi au Rwanda en 1959, 1963 et 1973 apportaient la preuve que les pouvoirs ont ethnicisé les relations politiques et sociales et figé les communautés : GUICHAOUA (A.), *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda*, op cit., p.43 et Claudine Vidal, « Les politiques de la haine », op cit.

⁶⁰ CHRETIEN (J.-P.), *Le défi de l'ethnisme*, op cit., p.166

⁶¹ *Ibidem*.

⁶² *Ibid.*, pp.384-385.

⁶³ *Ibid.*, .385-386.

⁶⁴ *Ibid.*, p.384.

⁶⁵ LEMARCHAND (R.), *Burundi : ethnocide as discourse and practice*, New York, Woodrow Wilson Center Press and Cambridge University Press, 1994, voir en particulier le chapitre 7 « The 1988 killing : the anatomy of fear », pp. 118-130.

ou *utopiques ou même des ambitions de défense des valeurs*. On ne peut donc pas réduire les violences ethniques aux violences d'État, aux discours et pratiques sociales ou aux phénomènes de peur⁶⁶, sans interroger le sens profond du contenu des répertoires mobilisés. Ceux qui sont souvent mis en valeur le sont parce qu'ils jouent sur les cordes psychoaffectives de mobilisation des consciences. Mais ils masquent les intentions des entrepreneurs de l'ethnicité politique. C'est ce que Liisa Malkki n'a pas perçu dans son travail remarquable sur les imaginaires des réfugiés hutu en Tanzanie⁶⁷.

L'analyse réaliste des dynamiques politiques consisterait justement à tenir compte du fait que les problèmes ethniques sont des constructions historiques à frontières floues et incertaines dont la complexité empêche d'anticiper avec certitude les comportements. Ils peuvent porter des schèmes démocratiques et antidémocratiques en fonction des motivations qui animent leurs producteurs. Par conséquent, il faut s'intéresser davantage aux objets sur lesquels ils se fixent, c'est-à-dire ceux qui les nourrissent et les portent, pour pouvoir interpréter les comportements politiques auxquelles ils communiquent un sens. Ces objets peuvent être présents ou absents, visibles ou invisibles, matériels et immatériels, rationnels et psychoaffectifs.

d) Les approches politico-économiques

Même si des *approches utilitaristes* consistant à voir en le pouvoir d'Etat une entreprise d'accumulation et d'accès aux autres ressources au profit des élites politiques (*stradling*), elles *ne* sont pas dominantes. Pourtant, la dimension matérielle de la lutte pour le pouvoir est nettement évidente. Dans un pays où la population vit à plus de 95% des activités agricoles, le seul canal de la « réussite sociale, économique et symbolique » consiste en la détention des ressources qui permettent de pénétrer les structures de l'Etat, le plus grand employeur et distributeur de terme précieux d'échange : la monnaie. Il en est de même des *approches fonctionnalistes*. Alors qu'on sait bien qu'un conflit peut découler de la lutte pour l'accès aux ressources ou leur contrôle, et qu'en retour la crise qui en *découle* paralyse le système productif ou créatif de richesses, les *analyses économiques de nature systémique* sont assez rares. Pourtant, il est clair que le conflit burundais peut bien s'expliquer par des conjonctures et des politiques économiques⁶⁸ mais aussi par l'épuisement des ressources économiques qui permettaient aux gouvernants de se maintenir au pouvoir en maintenant leurs clients, en satellisant et en verrouillant le territoire politique par la distribution de gratifications diverses, en distribuant du « don » dans une « société à mille cours »⁶⁹.

On peut tenter de comprendre pourquoi. Dans les pays africains nantis de matières premières, les *explications en termes d'économie politique des conflits* abondent. Elles portent sur les entreprises violentes à objectifs économiques. Mais pourquoi ne pas intégrer l'idée que le Burundi et le Rwanda sont des espaces-tampons ouvrant sur les richesses de l'Afrique centrale et orientale et ainsi anticiper les conflits

⁶⁶ *Ibidem*.

⁶⁷ MALKKI (L. H.), *Purity and Exile. Violence, memory, and national cosmology among hutu refugees in Tanzania*, Chicago, The University of Chicago Press, 1995, pp. 60-104.

⁶⁸ BEN HAMOUDA (H.), *Burundi. Histoire économique et politique d'un conflit*, Paris, L'Harmattan, 1995.

⁶⁹ NIMUBONA (J.), *Analyse des représentations ...*, op cit.

qui s'inscriraient dans cette configuration de géopolitique économique ?⁷⁰ . Ou encore, ne faudrait-il pas privilégier la corrélation Conflits et politiques économiques ?

C'est dans cette dernière perspective que s'oriente *l'approche cognitive des politiques publiques*⁷¹. Une sociologie politique du développement permet de fixer les véritables causes des conflits politiques au Burundi autour d'objets identifiables à savoir les politiques publiques. Le conflit politico-ethnique peut ainsi être appréhendé non pas seulement à partir de la dépendance économique selon un schéma manichéen opposant Nord et Sud, mais à partir d'une démarche qui montre que les élites du Sud ont des capacités d'invention et de réinvention et peuvent tourner à leur avantage les politiques montées ailleurs. Elles peuvent même se jouer des injonctions couramment données par les bailleurs de fonds à des fins de survie politique. Dès lors faudra-t-il situer le conflit politique dans une véritable crise de gouvernance caractérisée par un conflit entre représentations des élites tournées vers des modèles de penser et de faire importés d'ailleurs et imaginaires des populations burundaises tournées vers leur vécu quotidien, trahi par les gouvernants.

C'est cette « déconnexion » entre référentiels, cette discordance ou dissonance qui explique les échecs du développement et les conflits qui en découlent, surtout que ces politiques publiques relèvent d'un usage particulier pour des intérêts particuliers exposant ainsi l'Etat et la Nation comme une « chose particulière » brimant la « chose publique ».

Cette thèse est venue corriger et réorienter les analyses faites en termes d'écrasement et de domination du monde paysan par une élite politique ; un monde de contribuables qui ne voit pas de retour en termes d'investissements parce qu'une élite minoritaire est devenue un véritable écran⁷². Elle s'inscrit finalement dans une analyse plus complexe de la vie d'une paysannerie en « connexion » avec le reste des sous-systèmes et soumise comme ceux-ci à des contraintes d'épuisement des ressources liées à la terre et condamnée à s'adapter à un moment où l'État n'a pas assez de moyens pour la secourir ou n'en a pas la volonté⁷³.

L'explication économique est aussi de nature démo-politique. Elle vient montrer que contrairement aux malthusianistes et aux pessimistes qui voient dans l'Afrique des Grands Lacs un « monde trop plein » qui ne peut que subir des crises d'origine économique-démographique, on peut plutôt analyser les conflits politico-ethniques comme des phénomènes qui s'articulent et qui trouvent terreau dans les problèmes

⁷⁰ De ce point de vue, les économistes devraient affiner les idées développées par Anastase SHYAKA dans *Conflits en Afrique des Grands Lacs et Esquisse de leur résolution*, Varsovie, Dialog, 2003 et par Jérôme SINDUHIJE dans *Echelle des responsabilités dans les guerres et conflits africains, pays du COMESA. Cas du Rwanda et du Burundi*, Bujumbura, décembre 2002.

⁷¹ SENTAMBA (E.), *Représentations, Pouvoirs et Développement local. Analyse critique d'une politique publique: le projet agro-sylvo-pastoral de la province de Rutana (Burundi)*, Thèse de doctorat en science politique, UPPA/CREPAO, septembre 2001.

⁷² GUICHAOUA (A.), *Destins paysans et politiques agraires en Afrique centrale et orientale*, Paris, Karthala, 1989, NDARISHIKANYE (B.), « Les rapports Etat-paysannerie au centre du conflit ethnique au Burundi », in CEA, n°150-152, 1998, pp.347-383.

⁷³ COCHET (H.), *Burundi : la paysannerie dans la tourmente*, Paris, Fondation pour le progrès de l'Homme, 1996.

quotidiens concrets des familles et dans l'inertie des acteurs politiques chargés de les résoudre⁷⁴. Un souci de contextualisation et d'historicisation des crises politiques est important pour comprendre l'origine des perceptions ethniques si denses aujourd'hui. Ainsi peut-on montrer que la « tragédie ethno-politique de 1972-73 » s'explique d'abord par des « pesanteurs culturelles », ensuite par des « inventions et réinventions coloniales ». Mais ces facteurs ne suffiraient pas si on n'y ajoute pas les provocations coloniales qualifiées de « rançon de l'indocilité politique » ayant privé le pays de tout leadership « fédérateur » et « conciliateur », les « métastases de la révolution rwandaise » ayant entraîné la « structuration d'une ethno-politique transfrontalière bref, un phénomène « à double effet historique et situationnel », un fondu-enchaîné de travers, de controverses, de manipulations, un contexte de saturation politique, d'effets pervers (retour de manivelle) »⁷⁵.

Enfin, une analyse compréhensive des perceptions ethniques peut devoir à une démarche de *sociologie historique et de psychosociologie du conflit*. Elle parle de « crise de sens » pour insister sur le choc des représentations (croyances, mythes, valeurs et idéologies) consécutif aux oppositions violentes entre élites au pouvoir à majorité tutsi et contre-élites à majorité hutu. Selon le schéma, c'est au cœur de l'analyse des idéologies productrices des différences et de la faiblesse d'une culture politique de tolérance et de résolution pacifique des conflits qu'il faut situer le nœud des problèmes⁷⁶. Cette analyse accorde également de l'importance aux idéologies et passions meurtrières⁷⁷, ainsi qu'aux usages politiques de l'Histoire et la problématique de l'intégration de la mémoire dans l'analyse historique⁷⁸. Elle montre enfin que les violences et les crises que le Burundi connaît se nourrissent du temps des passions, des sentiments, des haines, etc.⁷⁹.

Au delà des analyses savantes explicatives du conflit politico-ethnique et partant des perceptions ethniques qu'il structure, il convient de revenir sur le rôle des acteurs politiques dans la prise en charge récente de ce conflit. L'analyse de ce rôle pourrait attester qu'au lieu de sortir du « piège ethnique », les mécanismes de sa résolution l'ont plutôt renforcé.

111.2. La perception ethnique : une construction des acteurs politiques

Au regard de la persistance et du poids des perceptions ethniques ainsi que la nature des solutions préconisées pour résoudre le conflit, ne pourrait-on pas conclure que celui-ci a eu une telle force structurante qu'il a convaincu les acteurs burundais de

⁷⁴ THIBON (C.), *Histoire démographique du Burundi*, Paris, Karthala, 2004.

⁷⁵ NGAYIMPENDA (E.), *Histoire du conflit politico-ethnique burundais*, Bujumbura, Editions de la Renaissance, 2004.

⁷⁶ NIMUBONA (J.), *Op cit.*

⁷⁷ Par exemple J.-P. CHRETIEN dans *Le défi de l'ethnisme. Rwanda et Burundi 1990-1996*, Paris, Karthala, 1997; *Rwanda. Les médias du génocide*, Paris, Karthala, 1995.

⁷⁸ MUKURI (M.), « L'avenir du passé burundais : recours au bassin mémoriel », in *Au Cœur de l'Afrique*, n°1/2000, T. LXVI, janvier 2001.

⁷⁹ CHRETIEN (J.-P.) et MUKURI (M.), (sous la direction de), *Burundi, la fracture identitaire*, Paris. Karthala, 2002.

l'existence « naturelle » des « ethnies » Hutu, Tutsi et Twa ?⁸⁰. En effet, les acteurs politiques burundais en négociation à Arusha de 1998 à 2000 ont construit leurs stratégies sur la reconnaissance de l'existence des identités hutu et tutsi. Des partis politiques se sont regroupés par ethnie en des cartels qu'on a appelés G10 (Groupe de 10 partis d'obédience tutsi) et G7 (Groupe de 7 partis d'obédience hutu). Des inspirateurs de la négociation ont parlé de « contentieux de sang » entre hutu et tutsi, une sorte de crime originel que chaque burundais traînerait sur lui dès sa naissance. Pour couronner le tout, les Conventions, les Accords de paix et de cessez-le-feu ont préconisé une distribution des responsabilités en fonction des appartenances ethniques publiquement revendiquées.

Peut-on dès lors dire que ces acteurs croient désormais aux critères de langue, de territoire, de phénotype, de culture, etc., généralement mis en avant par les tenants de l'approche fondamentaliste pour identifier les frontières d'un groupe ethnique ?⁸¹ S'agirait-il alors d'une victoire de la conception essentialiste et primordialiste de l'ethnicité sur les thèses relationnelles, dynamiques et instrumentales ?⁸².

Le présent point s'arrête sur les mécanismes institutionnels et politiques récents de prise en charge du conflit burundais afin d'y déceler des effets pervers d'une stratégie de négociation d'un contrat socio-politique fondé sur la reconnaissance institutionnelle des composantes sociales. Nous postulons que ce mécanisme participe à la structuration, à l'amplification et à la densification des perceptions des identités ethniques.

1° La Négociation des conventions et accords a constitué un cadre conjoncturel d'amplification des clivages ethniques

Depuis l'éclatement des crises au début des années 1960, le prisme ethnique se trouve dans toutes les perceptions du politique. De violences en violences, ces perceptions ont été renforcées, densifiées. Des familles entières ont été massacrées ou dépouillées de leurs « chers » et biens. Elles n'ont pas eu droit au deuil. Mais ce qui leur a donné cohérence et force politiques, c'est la non prise en charge. Les responsabilités dans les crimes ont été évacuées ou noyées dans des explications de type dépendantiste, développementaliste et historicistes, si elles n'empruntaient pas à la formule globalisante du « pêché collectif requérant un pardon mutuel ». Cette dynamique propre à un système politique autoritaire et exclusionnaire fondé sur la reproduction des élites dirigeantes et des intérêts ethnorégionaux a accusé ses limites à la fin des années 1980 à la faveur de la nouvelle géopolitique internationale et les revendications d'ouverture au

⁸⁰ Cette interrogation est d'autant plus intéressante que confronté au même problème, le Rwanda a fait un autre choix : celui de refuser la reconnaissance des ethnies et leur institutionnalisation. Selon le Gouvernement rwandais, c'est la quantification, l'étiquetage et l'invention des cartes d'immatriculation ethnique qui ont facilité l'exécution du génocide. La solution me semble cependant aller d'un extrême à l'autre. Le régime burundais de la deuxième république avait fait le même pari, mais le discours tranchait avec la pratique politique.

⁸¹ BARTH (F.), *Les groupes ethniques et leurs frontières* (traduction française de *Ethnic groups and boundaries*), Oslo, Universitetsforlaget, 1969.

⁸² POUTIGNAT (P.) et STREIFF-FENART (J.), *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995 ; GOSSELIN (G.) et LAVAUD (J.-P.), (éditeurs), *Ethnicité et mobilisations sociales*, Paris, L'Harmattan, Collection Logiques sociales, 2001.

pluralisme politique. Le choc des cultures non démocratiques a plongé le pays dans une crise sans précédent en 1993.

Au lieu de constater les effets dévastateurs de l'absence de la démocratie tolérante et d'une culture de recherche permanente de compromis sur les institutions, les acteurs politiques ont répondu par la radicalisation des approches. C'est ainsi que l'ouverture des négociations pour la mise en place de nouvelles institutions était l'occasion d'insister plus sur ce qui divise que ce qui rassemble, sur les différences et conflits historiques que sur les sociabilités partagées.

Ainsi, dès 1994 s'est vite constitué une ligne de partage sur base ethnique entre ce qu'on appelait Mouvance présidentielle (partis d'obédience hutu ayant gagné les élections de 1993) et Opposition (partis d'obédience tutsi). Pour la première fois, un principe de partage du pouvoir est imposé par le rapport de forces. Or, une telle démarche qui n'est pas fondée sur la croyance et l'auto-contrainte ne pouvait que fragiliser et affaiblir les institutions. Cette nouvelle configuration était renforcée par le nouveau contexte : outre le génocide commis contre la minorité tutsi et le massacre des hutu de l'Uprona après l'assassinat du Président Melchior Ndadaye, il y a eu les opérations de nettoyage ethnique dans les quartiers de la mairie de Bujumbura et sur les collines du pays ainsi que la constitution des milices qui évolueront en groupes rebelles. L'absence persistante de consensus intérieur sur le mécanisme de sortie de crise et les formes institutionnelles a conduit au recours à une médiation extérieure.

Après deux ans de négociations dont le début fut marqué par une exposition publique des fondements nécessairement ethniques du conflit burundais, il fut signé le 28 août 2000 un « Accord de paix et de réconciliation au Burundi ». La signature ou la non signature de l'Accord correspondait à un événement majeur pour toute la population burundaise mais plus particulièrement pour les groupes qui s'étaient autoproclamés « porte-paroles » des deux composantes principales de la société, les Hutu et les Tutsi. Des camps radicaux ont pris de plus en plus de voix parce que la négociation s'est faite sur la revendication de la représentation ethnique.

Déjà le démarrage des pourparlers avait provoqué des recompositions importantes au sein des organisations politiques. Les parties négociatrices puis signataires de l'accord de partage du pouvoir apparaissaient comme des "modérées" tandis que celles qui prolongeaient la guerre ou qui refusaient toute négociation étaient qualifiées d' "extrémistes"⁸³. En réalité, tout n'était qu'une question de degré puisque tous les deux camps chassaient sur le même terrain de l'ethnicité. Peut-être même les "radicaux" reprochaient-ils aux "modérés" d'avoir utilisé, leur ressource en la tordant, et

⁸³ Ont signé l'Accord : le Gouvernement d'Union nationale, l'Assemblée nationale de transition, les partis d'obédience tutsi (UPRONA, RADDES, ANADDE, MSP-INKINZO, AV-INTWARI, PRP, PARENA, ABASA) et hutu (FRODEBU, RPB, PP, PL, CNDD, PALIPEHUTU, FROLINA). Ont refusé de participer à la négociation : les organisations d'obédience Tutsi (Accord-Cadre pour l'établissement d'un Etat de droit : alliance d'organisations luttant contre le génocide commis contre les tutsi comme l'aile du parti UPRONA dirigée par Charles Mukasi et ses anciens mouvements de jeunesse (JRR) et de femme (UFB), l'Association de lutte contre le génocide AC-Cirimoso, l'association Puissance d'Autodéfense PA-Amasekanya) et les organisations hutu (les rébellions armées CNDD-FDD et les FNL).

promettaient-ils de le leur faire savoir en durcissant la guerre et la contestation pour montrer aux bases ethniques respectives qu'ils étaient leurs meilleurs et seuls défenseurs, les autres étant des "traîtres", des "complices", des ventriotes", etc.⁸⁴.

Dans tous les cas, la négociation a constitué un cadre d'amplification des clivages ethniques d'une part parce que la philosophie qui dominait sur Arusha était fondamentalement binaire, d'autre part parce que la pratique consista à demander et même à sommer les acteurs de « dire leurs identités » pour justifier leurs présences et leurs revendications⁸⁵.

2° Le Cadre philosophique de la négociation fut ethniquement orienté

L'approche idéaliste qui voulait insister sur ce qui rassemble fut vite évacuée. Elle revenait sur l'historique cohabitation pacifique entre les communautés, puis sur le rôle de la colonisation dans la destruction de ces liens. Elle situait les crises dans une dépravation des mœurs et des valeurs traditionnelles consécutive à des contacts non maîtrisés avec le monde. La guerre fut considérée comme le fait d'idéologies ethnoracistes d'organisations encadrées et appuyées par des réseaux extérieurs. Le conflit serait ainsi ourdi de l'extérieur et aurait plus d'élans externes que de responsabilités internes. Sa résolution passerait donc par le refus du complot, le retour à la nation d'un peuple uni (sans différences ethniques), à un Etat souverain et aux valeurs traditionnelles.

L'approche qualifiée par la médiation de « pragmatique » ou « réaliste » consista à affirmer les différences ethniques comme moyen de rendre la négociation possible. Sur le plan théorique, l'option de la négociation résulte de convictions chez chaque partie que l'une et l'autre sont incapables de gagner définitivement la guerre ou le conflit et surtout que chacun aurait besoin de chacun dans le résultat final? Dans ces conditions, négocier devient un agencement d'un ensemble de comportements rationnellement motivés et conduits.

Au regard des passions et des sentiments qui gouvernaient aux relations entre les acteurs hutu et tutsi en négociations, on pourrait conclure que cette thèse de la rationalité n'est pas opératoire. Or, la mobilisation des passions et des sentiments ethniques par les acteurs cachait mal le fait que ceux-ci étaient conscients des enjeux et des intérêts.

⁸⁴ En 1994 au Rwanda, au plus fort de la propagande du "hutu power" du président Habyalimana, les hutu modérés étaient qualifiés de la même manière de complices ("Ibyitso") des "ennemis tutsi". Au Burundi, les termes "ventriote", "putschiste", "génocidaire", "traître" sont communs aux deux camps radicaux pour parler de tout Hutu qui négocie avec un Tutsi ou de tout Tutsi (civil et militaire) qui négocie avec un Hutu. Il s'agit d'un mécanisme d'assignation à résidence identitaire que les radicaux tentent d'imposer aux acteurs politiques. Encore faudrait-il préciser qu'il est très difficile d'établir une frontière entre « extrémistes » et « modérés » sur ce terrain de représentations qui sont très changeantes en fonction des enjeux et des contextes.

⁸⁵ On retrouve ici tout l'intérêt de l'ouvrage *Cartes d'identités. Comment on dit « Nous » en politique*, édité en 1994 aux Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, sous la direction de Denis CONSTANT-MARTIN, et la note de lecture qu'en a faite Philippe BRAUD publiée dans la *Revue française de science politique*, n°45 (1) de février 1995 (pp. 179-182).

L'approche pragmatique qui a finalement triomphé a cédé à la surpolitisation idéologisante du conflit et de ses dérives ethniques criminelles. Selon les parties en négociation tenant de cette approche, il n'y avait point de préalables à poser sur toute question. Tous les acteurs étaient fréquentables, ce qui disqualifiait le débat sur la justice et son élan sur la condamnation des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis depuis l'indépendance. En pratique, cela signifie que désormais triomphait le langage des rapports de forces et que la négociation impliquait les acteurs les plus forts militairement ou ceux qui avaient une plus grande capacité de « nuisance » politiquement parlant. Vu du Burundi, il s'agissait de donner plus de parole aux acteurs qui contrôlaient le terrain de la violence militaire et rebelle et celui de la violence politique (d'État et des partis). Tous les responsables qui ont participé de près ou de loin dans les crimes à caractère ethnique devinrent tout d'un coup les acteurs incontournables. C'est de cette manière que les leaders ethniques se sont déclarés et que des cartels (appelés G7 et GIO) se sont constitués sur la base de l'affirmation des identités ethniques.

C'est dans cette banalisation de l'ethnicité et des violences qu'elle autorise que nous situons le tournant. A partir du moment où l'auteur du crime considère qu'il est du côté de la raison, c'est que les individus ne sont plus que des agis de l'ethnicité. Désormais, ils tiennent le pouvoir par le pouvoir que l'ethnicité a sur eux? Ce n'est plus une ressource dont ils se servent, c'est un élément qui donne du pouvoir en structurant les discours, attitudes et comportements, et à ce titre, l'ethnicité est le pouvoir même? D'où les perceptions de l'identité ethnique pèseront pour quelque temps encore sur les processus électoraux, telle la révolution française influence toujours le clivage Gauche-Droite.

3° L'analyse faite du conflit par la médiation était ethniquement marquée.

Le fait que le processus de négociation ait bénéficié de la médiation tanzanienne et sud africaine n'a pas forcément rendu un bon service à la nation burundaise. Certes, le pragmatisme anglo-saxon a rencontré la stratégie d'instrumentalisation politique de l'ethnicité par les acteurs politiques burundais, mais il faudra beaucoup de temps pour que la nation se remette des lectures ethno-marxiste tanzanienne et ethno- raciale sud africaine.

a) Le prisme ethno-marxiste du Mwalimu

Il est peut-être inutile de rappeler que la Tanzanie a pris le peloton de tête des pays de la région des Grands Lacs qui ont demandé la prise des sanctions économiques contre le Burundi à la suite du coup d'Etat orchestré par le Major Pierre Buyoya le 25 juillet 1996. L'ancien socialiste-marxiste avait retrouvé la thèse des oppositions entre une classe minoritaire qui, pour disposer du monopole des ressources économiques exercerait le pouvoir politique, et une classe majoritaire, pauvre, ouvrière et rurale. L'asphyxie de la base économique permettait d'affaiblir le pouvoir militaro-politique et ainsi l'amener sinon à disparaître au moins à faire des concessions par la négociation. Dans cette perspective, la minorité démographique tutsi était assimilée aux dominants, à

une bourgeoisie représentée au sommet par une oligarchie politico-militaire tandis que la majorité démographique hutu était assimilée à la classe des prolétaires faite d'agriculteurs dont les représentants et les rêves démocratiques étaient écrasés par les « réactionnaires putschistes ».

Voisine du Burundi, la Tanzanie se sentait directement concernée par le conflit burundais d'une part, pour avoir supporté le poids des flots de réfugiés, d'autre part parce que son intervention lui conférait une certaine image internationale de puissance sous-régionale avec laquelle il fallait compter pour résoudre les conflits. Son engagement devint visible et même partial à partir du moment où la Fondation Nyerere et le Gouvernement tanzanien utilisaient le bâton du soutien à la rébellion et la carotte de la reconnaissance du pouvoir de Bujumbura.

b) Le prisme ethno-racial sud-africain

Lorsque, après la disparition de Nyerere, l'ancien Président sud-africain Nelson Mandela prit la relève pour la médiation, l'ancien prisonnier de la minorité démographique a cru que le Burundi se trouvait dans la même configuration anthropologique, sociologique et politique que son pays à l'époque de l'apartheid. La minorité tutsi était vite assimilée aux Blancs sud-africains et les Hutu aux populations noires. En pire, Mandela fut convaincu par la fondation Nyerere que les Tutsi avaient refusé le « projet démocratique » du « Mandela burundais » (Melchior Ndadaye dans l'imaginaire de son électorat hutu lors de la campagne présidentielle de 1993) à travers les coups d'Etat de 1993 et 1996. Cette conviction fut relayée et renforcée par des acteurs politiques burundais jouant de l'ethnicité pour en jouir politiquement, sans oublier les scientifiques devenus « spécialistes-experts » de circonstance qui se sont sentis le vent en poupe à l'occasion de cette « vente » promotionnelle de l'essentialisme ethnoracial⁸⁶.

4° L'Accord d'Arusha a institutionnalisé la perception ethnique du politique.

L'analyse que l'Accord fait du conflit burundais était bonne puisqu'elle posait que l'ethnicité est une ressource dont se servent les acteurs politiques? Le conflit était défini comme *"politique, avec des dimensions ethniques extrêmement importantes"* (art.4, a du chap.1, protocole1). Les parties signataires reconnurent qu'il y a eu depuis l'indépendance perpétration d'actes de génocide, de crimes de guerre et d'autres crimes contre l'humanité contre les deux principales composantes de la société burundaise à savoir les Hutu et les Tutsi (art.3). Des principes et mesures y relatifs étaient adoptés dont la création d'un observatoire pour la prévention et l'éradication du génocide, des

⁸⁶ Chaque commission, des cinq créées comptait en son sein des experts qui ont découvert le Burundi à cette occasion et qui interrogeaient les acteurs pour en savoir plus. Naturellement, ils ont confondu les stratégies ethnopolitiques des acteurs burundais et la réalité sociologique, anthropologique, historique et politique du Burundi. Ils ont alors proposé des modèles qu'ils connaissaient le mieux: les modèles guatémaltèque, mozambicain et sud-africain. Mais les enquêtes les ont également conduits à la source des thèses ethnoraciales et il n'est pas étonnant de lire des passages entiers dans les documents d'experts et des négociateurs de la première commission qui travaillait sur « La nature du conflit » qui reviennent sur l'opposition Bantous-Hamites, Grands-Petits, Beaux-Laid, etc.

crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité; la promulgation d'une législation contre ces crimes; la demande par le Gouvernement de transition de la mise en place par Conseil de sécurité de l'ONU d'une commission d'enquête judiciaire internationale sur ces crimes qui serait suivie de la création d'un Tribunal pénal international chargé de juger et de punir les coupables.

Au regard des divergences qui existaient sur cette question au sein des parties signataires, le texte adopté pouvait être considéré comme le résultat d'un compromis inespéré.

a) Les enjeux ethniques du débat institutionnel

Au delà des simples principes constitutionnels et démocratiques, le principal enjeu du protocole II relatif à la « démocratie et la bonne gouvernance » était le partage du pouvoir entre les partis et les ethnies. Dans la tête des médiateurs successifs, il s'agissait en gros d'assurer la majorité politique à la majorité démographique tout en intégrant ans la balance les craintes jugées légitimes de la minorité de devoir perdre le pouvoir et les dividendes que ce dernier suppose.

S'agissant du clivage ethnopolitique en particulier; tout a été fait pour que le suffrage universel qui consacrerait de façon quasi-mécanique la domination politique aux Hutu, soit évité au moins au cours de la période de transition. L'enjeu portait sur la question de la correction du rapport de force démographique, se traduisant autrement par une écrasante victoire des candidats hutu à chaque scrutin, comme en 1993, et la disparition certaine de la possibilité d'alternance ethnique au commandement politique? C'est ce que nous appelons « *enjeu démo-politique* ».

A tous les niveaux des votes, les deux parties cherchaient à ériger des barrières sous forme de minorités de blocage. Deux sur trois des voix sont chaque fois requises pour faire passer une décision ou une réforme. De même, les nominations à de hautes fonctions sont avalisées par le bureau du Parlement moyennant une forte majorité. Le système électoral préconisé est lui-même conçu de telle sorte que les représentants tutsi s'adjugent 40 % des sièges à l'Assemblée nationale, une représentation qui peut être renforcée dans le cadre de la cooptation de 18 à 21 députés provenant des partis minoritaires non représentés à l'Assemblée de transition.

Par ailleurs, l'élection du Président de la République ne se ferait au suffrage indirect qu'après la période de transition. Mais si par ce détour l'on a voulu éviter l'ethnisation de la société, on peut répondre que les élections locales et législatives se feraient nécessairement sur cette base compte tenu de la profondeur des blessures encaissées depuis longtemps et en particulier depuis 1993, mais aussi du fait que les idéologies ethnistes ne se laissent pas enterrer par un simple déclenchement d'un processus institutionnel. Mais si la médiation a lu le conflit à travers ce double prisme des enjeux individuels et collectifs, elle a pris le risque d'amputer le débat des problèmes fondamentaux à savoir l'éthique, les questions de mémoire et de justice⁸⁷.

⁸⁷ Dans un article intéressant intitulé « Mémoire, Justice et réconciliation » (in *Critique internationale*, n°5, automne 1999, pp. 122-80), Pierre HASSNER, Stephen ELLIS, Antoine GARAPON, Aleksander SMOLAR et

b) Les hypothèques posées par l'accord qui renforcent les perceptions ethniques

Le processus de paix au Burundi n'est-il pas, ce faisant, devenu un processus de légitimations illégitimes ? Car, d'énormes hypothèques peuvent être dégagées.

1° L'accord risque de rendre le crime ethnique rentable et productif politiquement

Rien ne garantit que la reconnaissance de l'existence des crimes ainsi que l'arrêt des mesures y relatives débouchera sur la connaissance de la vérité sur ce qui s'est réellement passé depuis les années 60 afin de ne plus se contenter des conflits de mémoires hutu et tutsi en concurrence politique⁸⁸, ni sur une « purification » de la scène politique burundaise grâce à une « disqualification judiciaire » des acteurs responsables des crimes aussi longtemps que le processus sera contrôlé par les mêmes acteurs responsables de ces crimes. Car, une fois que ceux qui sont accusés de divers crimes se seront placés à la tête des institutions de transition, ne seront-ils pas tentés comme c'est déjà le cas aujourd'hui de se protéger à travers des lois d'immunité ou d'amnistie ?

De plus, l'Accord tait les responsabilités collectives, individuelles et institutionnelles historiques dans les crimes qui ont été commis au Burundi au cours des quarante dernières années. Il préconise de référer aux conclusions d'une Commission d'enquête et du Tribunal Pénal International qui seront demandés au Conseil de Sécurité par un Gouvernement de Transition dont on sait d'avance qu'il sera composé exclusivement de représentants des partis, du gouvernement et d'autres institutions de l'État dont certains sont responsables des mêmes événements⁸⁹. Autrement dit, les signataires ont soigneusement cherché à préserver leurs intérêts et c'était finalement le grand enjeu de la participation aux négociations : que les commanditaires et exécutants des massacres de 1972, les présumés putschistes, les organisateurs de villes mortes, les rebelles et les organisateurs des massacres de 1993 à 2004, etc., soient à l'abri des incertitudes si les institutions politiques et judiciaires tombaient dans les mains de gens extérieures à leurs cercles ou leurs réseaux. On peut aussi penser que le compromis trouvé sur la Commission Vérité et Réconciliation ou encore l'amnistie procédait de cette stratégie de voir un jour les crimes balayés au nom

Joaquin VILLALOBOS montrent bien les contours de cette question. En particulier, Stephen ELLIS montre que le processus sud-africain a produit une « Vérité sans réconciliation » (p.125). Ici, on assiste à un « *processus de réconciliation sans vérité* ».

⁸⁸ Pour cette question des mémoires politiques conflictuelles que les acteurs politiques ont d'ailleurs projeté de manière très abusive et très malheureuse sur le terrain de la science historique (réécriture d'une histoire qui serait favorable à l'un ou l'autre groupe ethnique!), on lira avec intérêt l'article de M. Mukuri « L'avenir du passé burundais: recours au bassin mémoriel », in *Au Coeur de l'Afrique*, 1/2000, T.LXVI, n°1, janvier 2000; et plus généralement les travaux d'A. GROSSER dont les plus importants sont *Le crime et la mémoire* (Paris, Grasset, 1996) et *Les identités difficiles*, Paris, PFNSP, 1996; de T. TODOROV, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 1995; M. Angenot, *L'idéologie du ressentiment*, Montréal. Editeur XYZ, 1996; P. NORA, *Les lieux de mémoires*, Paris, Gallimard, 1997 (3 vol.); A. MAALOUF, *Les identités meurtrières*, Paris, Grasset, 1999.

⁸⁹ C'est d'ailleurs dans ce sens qu'il faut comprendre l'orientation qu'a prise la Loi sur la répression du crime de génocide et des crimes contre l'humanité votée le 26 avril 2003 par l'Assemblée nationale de transition. Le projet de loi absout tous les rapports établis jusqu'ici sur le génocide et autres crimes en même temps qu'il disqualifie d'une certaine manière les procès qui ont eu lieu, justifiant ainsi le statut de « prisonniers politiques » collé aux criminels de 1993.

d'une certaine "réconciliation nationale », comme si toute la société était devenue responsable et donc coupable. Dans cette même perspective, on comprend pourquoi les groupes armés ont été considérés comme des acteurs fréquentables, des partenaires avec lesquels il fallait négocier le devenir du pays en dépit des crimes qu'ils continuaient de commettre.

Effectivement, après avoir tenté de les qualifier de « tribalo-terroristes génocidaires », ou encore de « fauteurs de crimes contre l'humanité et des crimes de guerre », le gouvernement de transition a signé des accords de cessez-le-feu avec tous les Groupes armés et entreprend de négocier avec les derniers : les FNL-Palipehutu d'Agathon Rwasa.

Par ce compromis, le processus d'Arusha venait d'introduire et de légitimer la criminalité au coeur de l'État. Plus que cela, il venait de criminaliser l'État ou de donner les portes ouvertes à cette criminalisation⁹⁰. Par la même occasion, il a légitimé le recours à la violence comme instrument de lutte politique efficace et rentable.

2° L'accord institutionnalise l'ethnicité politique

Le processus d'Arusha et les Accords qui l'ont suivi cèdent à un « ethnisme de gouvernement » en posant les questions ethniquement pour les résoudre ethniquement. Après avoir affirmé que le conflit était fondamentalement politique (art.4, Protocole 1), les signataires ont ensuite essentialisé ou primordialisé la dimension ethnique du conflit. Conduit par ceux-là même qui ont produit et construit historiquement l'ethnicité par le double mécanisme de la violence physique (massacres, génocides, emprisonnements, séquestrations, tortures, etc.) et symbolique (exclusion, dénigrement, humiliation, etc.), le processus d'Arusha a finalement consacré le triomphe de l'idéologie ethniste et de ses producteurs. Les institutions politiques et administratives qui découlent d'Arusha charrient ces représentations ethniques.

Ainsi, les projets de Constitution et de Loi électorale post-transition s'inspirent largement de l'esprit de l'Accord d'Arusha. Même si des réserves ont été exprimées s'agissant notamment du niveau de représentation ethnique dans les institutions, le mode électoral approprié, les majorités de décisions au sein des institutions, les dispositions destinées à assurer la protection contre l'exclusion à l'endroit des citoyens de toutes les communautés ethniques, les nouvelles institutions post-transition ont repris en grande ligne les compromis d'Arusha.

S'agissant des aspects ethniques, la Constitution post-transition comme la Loi électorale introduisent une innovation par rapport à la Loi de 1992, innovation qui découle de l'esprit d'Arusha :

⁹⁰ Pour tous ces éléments relatifs à la criminalisation de l'État, voir D. BIGO, J.-M. BOUISSOU, J.-L. BRIQUET et P. GARRAUD, « Crime et politique en démocratie », in *Critique internationale*, n°3, Presses de sciences politiques, printemps 1999; P. LASCOUMES, *Elites irrégulières. Essai sur la délinquance d'affaires*, Paris, Gallimard, 1997; A. GAUDINO, *L'enquête impossible*, Paris, Albin Michel, 1990; A. MATARD-BONUCCI, *Histoire de la mafia*, Bruxelles, Complexe, 1994; I. Sommier, *Les mafias*, Paris, Monchrestien, 1998; J-F. BAYART, S. ELLIS, B. HIBOU, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, Complexe, 1997.

- 1) L'érection de deux vice-présidences (à la place d'un Premier ministre).
- 2) La création d'institutions locales électives qui participent à la mise en place d'une autre institution nationale importante qu'est le Sénat.
- 3) La création de la chambre haute du Parlement: le Sénat composé à parité ethnique.
- 4) L'introduction des quotas ethniques de 60% (Hutu) - 40% (Tutsi) ou 67% ou 33%, et des cooptations comme correctifs politiques d'un suffrage universel direct qui consacrerait mécaniquement à la majorité démographique hutu la majorité politique.

S'agissant du système électoral et la répartition politico-ethnique des pouvoirs applicables à ce niveau, la nouvelle Constitution arrête les règles suivantes.

- **Au sommet de la tête de l'Exécutif**, le Président est élu au suffrage universel direct (à l'exception des cinq premières années post-transition, les parties ayant cherché un président «ethniquement modéré» et il est assisté de deux Vice-Présidents dont les origines politico-ethniques sont différentes (Art. 122). Les Vice-Présidents sont certes nommés par le Président mais cela n'est possible qu'avec l'approbation préalable par l'Assemblée nationale et le Sénat «votant séparément et à la majorité de leurs membres. Ils sont ensuite choisis parmi les élus ». L'article 124 en son deuxième alinéa précise qu'il « est tenu compte, dans leur nomination (les Vice-Présidents) du caractère prédominant de leur appartenance ethnique au sein de leurs partis politiques respectifs ».
- **Au niveau du Gouvernement**, l'art. 129 précise qu'il est ouvert à toutes les composantes ethniques. Il comprend au plus 60% de Ministres et de Vice-Ministres Hutu et au plus 40% de Ministres et de Vice-Ministres Tutsi.
- **Au niveau du Législatif**, s'inspirant de la « loi » non écrite mais devenue une pratique consécutive à la philosophie d'Arusha de partage du pouvoir, le projet de Constitution post-transition précise en son article 164 : « *L'Assemblée nationale est composée d'au moins cent députés à raison de 60% de Hutu et de 40% de Tutsi, y compris un minimum de 30 % de femmes; élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans et de trois députés issus de l'ethnie Twa cooptés conformément au code électoral. Au cas où les résultats du vote ne reflètent pas les pourcentages susvisés, il est procédé au redressement des déséquilibres y afférents au moyen du mécanisme de cooptation prévu par le code électoral* »

Les élections des députés se déroulent suivant le scrutin des listes bloquées à la représentation proportionnelle. Les listes doivent avoir un caractère multiethnique et tenir compte de l'équilibre entre les hommes et les femmes. Pour trois candidats inscrits à la suite sur une liste, deux seulement peuvent appartenir au même groupe ethnique, et au moins un sur quatre doit être une femme (art. 168).

S'agissant des élections du Sénat, la Constitution post-transition reprend la modalité de représentation élective préconisée par Arusha (Suffrage indirect) en y

ajoutant les anciens Chefs d'État et la cooptation de trois personnes de l'ethnie Twa. Il ajoute qu'il doit être assuré un minimum de 30% de femmes (art. 180).

L'introduction d'un Sénat à composition ethnique paritaire dont les membres sont élus au suffrage indirect par des collèges d'élus communaux est une innovation qui découle d'Arusha, pour veiller aux « équilibres », entre autre ethniques.

- **Au niveau local**, la Constitution post-transition reprend les dispositions de l'Accord d'Arusha en disant la Commission électorale nationale indépendante veille à ce que les Conseils Communaux reflètent d'une manière générale la diversité ethnique de leur électorat. La CENI peut ordonner la cooptation au Conseil de personnes provenant d'un groupe ethnique sous-représenté, à condition que les personnes ainsi cooptées ne constituent pas plus d'un cinquième des membres du Conseil. Les personnes à coopter sont désignées par la CENI (art.266, al. 1). Elle ajoute qu'aucune des principales composantes ethniques n'est représentée à plus de 67% des administrateurs communaux au niveau national. La CENI assure le respect de ce principe (art.266, al.3).
- **Enfin, les deux lois consacrent le principe de partage du pouvoir sur base politico-ethnique.** En effet, la Constitution post-transition affirme être l'expression complète des principes de gouvernance dont l'inclusion des partis politiques minoritaires (art.3). Par conséquent, tous les partis politiques sont ouverts à tous les Burundais, avec leur caractère national reflété dans leurs structures directrices (art.7). D'où, les listes des candidats présentés par ces partis pour les élections au suffrage universel direct devraient refléter un caractère inclusif multi-ethnique, ainsi qu'adresser l'impératif d'égalité de genre (art.8) ;

A part les quotas ethniques qui sont exigés aux partis à tous les niveaux électoraux, même les structures administratives en particulier les corps de défense et de sécurité, la magistrature et les hautes fonctions publiques sont soumises à ces conditionnalités politicoethniques. La place pour la promotion des candidats indépendants a été sérieusement réduite : les minima pour obtenir un siège par circonscription étant prohibitifs, elle conduit au développement d'un « *Etat partoethnocratique* ».

Ce faisant, le processus fait reculer le mouvement historique de production de l'identité citoyenne nationale au profit de la promotion des identités ethnopartisanes.

3° Le processus d'Arusha risque d'affaiblir les institutions fondamentales de l'Etat.

Avec le processus actuel, les institutions sont réduites aux origines politicoethniques des individus qui les dirigent. La conséquence ou la traduction pratique est que toutes les institutions de l'État sont politisées, ethnicisées, atomisées et affaiblies. Ainsi par exemple, pour limiter les influences à caractères ethnique, régional ou clientéliste, toutes les nominations qui étaient jadis dévolues à la compétence du Président de la République doivent être négociées tantôt avec les partis politiques (nomination ou démission des ministres), tantôt avec le Bureau de l'Assemblée nationale et surtout avec le Sénat, nouvelle institution à représentation ethnique paritaire.

Le principe de négociations partisans ou d'équilibrage ethnique pour les nominations aux hautes fonctions publiques et en particulier à la tête de l'armée et de la magistrature provoquera une politisation de ces institutions déjà trop fragilisées par les débats idéologiques ethnistes alors même que l'Accord d'Arusha par exemple recommande une dépolitisation de l'Administration.

Quant à l'Institution législative, elle voit elle aussi ses prérogatives réduites non seulement par une édulcoration des modalités de prise de décisions extrêmement exigeantes, mais aussi par la création du Sénat. Par sa composition, le Sénat risque d'être le bastion des antagonismes hutu-tutsi notamment en ce qui concerne les nominations importantes à la tête des grandes institutions militaires, civiles et judiciaires du pays, à moins d'une grande discipline de parti que l'on ne voit souvent quand une crise majeure éclate comme en 1993 (cas du parti Uprona par exemple).

IV. APPROCHE PROSPECTIVE : PASSER LE « PIEGE DE L'ETHNICITE »

La première stratégie pour en finir avec les perceptions ethniques dans les processus politiques au Burundi consiste d'abord en **un processus de démystification/déconstruction**. L'idée est ici de soutenir que l'identité productrice des perceptions ethniques reste illusoire⁹¹ et que son instrumentalisation même fondamentaliste restera, pour les acteurs, une mission pathétique. Car, dans ce pays, comme ailleurs, l'ethnicité reste une histoire de « croyance non fondée objectivement »⁹² qui s'est renforcée au fil des temps dans des violences physiques (massacres, emprisonnements, tortures, etc.) et symboliques (exclusion, humiliation, etc.). Une telle « activité communautaire politique » produit chez les producteurs de la croyance et même chez ceux qui y croient le sentiment ou l'illusion de l'existence d'une « communauté de sang »⁹³.

Autrement dit, au Burundi comme ailleurs, les ethnies ont une histoire⁹⁴, peut-être tellement riche d'émotions et de passions qu'elle se laisse lire aussi bien par ses acteurs que ses observateurs comme particulièrement singulière. Si par l'emprise de l'idéologie ethnique se renforçant dans les violences, des frontières identitaires se sont révélées "naturelles" aux yeux de certains acteurs politiques burundais et même de simples citoyens, d'autres (la plupart certainement) connaissaient bien la rentabilité politique de la mobilisation d'une telle ressource, dans le contexte et la situation de négociations, c'est-à-dire d'interactions stratégiques fondées à la fois sur la rationalité (des postes à occuper et des responsabilités de crimes à cacher) et l'affectif (traumatismes, peines pour la disparition des siens, passions, haines, sentiments et colères ethniques). Mais dans les deux cas, il est fort possible que les acteurs se soient

⁹¹ BAYART (J.-F.), *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996.

⁹² WEBER (M.), *Economie et société*, trad., vol., 1, Paris, Plon, 1970, p.421.

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ CHRETIEN (J.-P.) et PRUNIER (G.), (sous la dir. de), *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala/ACCT, 1989; AMSELLE (J.L.) et M'BOKOLO (E.), (sous la dir. de), *Au coeur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et Etat. en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985; AMSELLE (J.-L.), *Logiques métisses*, Paris, Payot, 1990.

appropriés une ressource à rentabilité limitée et surtout qui pourrait se retourner contre eux.

Cette démystification de la ressource ethnique n'est possible que si l'ensemble des citoyens peuvent l'intégrer dans leur raisonnement, c'est-à-dire sont formés. C'est pourquoi **la deuxième stratégie consiste en l'éducation.**

Le renforcement des capacités d'analyse critique des citoyens par la formation est certainement la meilleure arme contre les hérésies véhiculées par les discours et les messages messianiques comme ceux qui mobilisent les consciences ethniques. L'éducation ne donne pas que des connaissances mais surtout permet un retour sur cette connaissance même pour savoir s'en servir. La critique des idéologies passe par l'idée qu'elles sont d'abord des « idées reçues »⁹⁵ et qu'elles méritent un traitement distancié. La confiance sans réserve des masses en les élites qui a tant autorisé des dérives devient relative à partir du moment où des élites non gouvernementales occupent une place importante dans la production de connaissances ou de visions du monde nécessairement concurrentes ou même contradictoires à celles des élites gouvernementales. D'où l'importance du **développement de la Société civile.**

Le développement de l'éducation par les différentes structures formelles ou informelles et la société civile réfère à un niveau de **développement économique**. Il y a déjà quelques années, le sociologue et philosophe français Raymond Aron montrait que la stabilité politique et démocratique dépendait étroitement du développement économique. En fait, les acteurs en mal de propositions de programmes de développement ou de politiques claires d'amélioration des conditions de vie des populations trouvent refuge ou dérivatif dans les mobilisations ethniques, elles qui jouent sur l'irrationnel, l'affectivité plutôt que la rationalité des choses faites concrètement. Dans un pays comme le Burundi où la quasi-totalité de la population est dans une pauvreté criante, l'ethnicité fonctionne comme les sectes religieuses : des cadres de compensation et de sociabilité. **La libération de l'imagination politique, celle du citoyen libre des attaches communautaires, dont ethniques, passe par la liberté économique.**

Mais certains pays dotés de ressources naturelles et de potentialités de développement extraordinaires peuvent ne pas assurer à leurs habitants cette liberté économique qui interagit avec la liberté politique. C'est pourquoi l'autre condition du dépassement du « piège ethnique » est **l'Etat de droit, la bonne gouvernance et la démocratie.**

Dans notre démonstration théorique, nous avons critiqué la disqualification inconditionnelle des idéologies ethnistes. Nous voudrions dire que pour prendre, c'est-à-dire pour être crues, les idéologies jouent certes sur l'irrationnel (fonction de masque), mais elles trouvent aussi un terreau objectif. Ainsi, les systèmes autoritaires violents, exclusionnaires et corrompus se prêtent mieux aux discours disqualificatifs. Et, dès lors que ce régime devient sanguinaire suivant une démarche sélective, les groupes exclus

⁹⁵ BOUDON (R.), *L'idéologie. L'origine des idées reçues*, Paris, Fayard, 1986

ou marginalisés développent des stratégies d'évitement ou d'affrontement sur base identitaire. Les guerres civiles ont toujours cette origine de violations massives des droits de l'homme, la restriction des libertés, l'exclusion de la gestion de la chose publique, l'absence de mécanismes connus d'accession au pouvoir, etc.

La démocratie, cadre légal et légitime de qualification et de disqualification des acteurs méritants et des institutions durables, est aussi un mécanisme de résolution pacifique des conflits puisqu'elle canalise pacifiquement les colères, frustrations et violences (même ethniques) au départ orientées vers des adversaires/ennemis. La démocratie est aussi un mécanisme par lequel les citoyens, grâce à leur participation, cassent leurs illusions et leurs croyances en la capacité des appartenances ethniques à satisfaire leurs demandes. La démocratie routinisée entraîne l'écrasement des illusions ethniques.

En d'autres termes, **le développement des perceptions ethniques est une revanche de la démocratie sur les régimes arbitraires, exclusionnaires et prédateurs.**

Dans notre cas cependant, la démocratie tant recherchée peut devenir « démocratocide » à partir du moment où la liberté des uns piétine le territoire de liberté des autres. Ainsi au nom de la liberté et de la démocratie, des massacres ont été commis et une banalisation s'en est suivie. La meilleure des démocraties est celle bâtie sur une autorité affirmée de l'Etat fort et de droit : un Etat qui se soumette lui-même à la loi, qui soit protecteur de tous les citoyens. Car un Etat pris en otage par un groupe imbu de pouvoir se confond au groupe même (d'où perceptions ethniques) et les citoyens ne s'y reconnaissent plus ou le traiteraient comme tel.

C'est pourquoi dans notre enquête, les populations posaient le partage du pouvoir, l'égalité, la démocratie, la justice et l'équité comme conditions pour réussir le dépassement des problèmes ethniques.

Mais la démocratie est davantage un système qu'un régime politique, c'est-à-dire un ensemble institutionnel. C'est d'abord un système parce qu'elle exige plus que les institutions ; une culture de tolérance, de débat et de recherche permanente de compromis. Cela suppose une éducation, mais aussi **le développement des instances de communication intersociale, de sociabilité et de civilité** . Car, les gens qui s'ignorent et qui refusent de communiquer s'installent dans une configuration de défiance et donc de guerre larvée.

De plus, parmi les grands facteurs explicatifs de la diffusion des perceptions ethniques et de leur densification, il y a l'absence de parole de sagesse tenue par les anciens et respectée comme telle par les cadets. La rupture de l'obéissance signifie aussi la faillite ou les défaillances des instances de régulation qu'il s'agisse des instances d'apprentissage de la civilité comme l'école; les associations ou les groupes d'appartenance; qu'il s'agisse aussi de la famille et des institutions traditionnelles comme les Bashingantahe.

Il est donc urgent qu'il y ait promotion des mécanismes traditionnels et modernes de sociabilités et de régulation (fixation des valeurs et des repères culturels communs) mais aussi celle des cadres de socialisation à la civilité (fixation des normes, des droits et des devoirs à obéir). Cela signifie un rôle accru de l'État et un retour de l'autorité morale et normative dans la société.

Enfin, le dépassement des perceptions ethniques passe par un **désarmement des esprits** parce que, comme nous l'avons montré, elles se jouent aussi de la peur et des sentiments psychoaffectifs. C'est pourquoi, il faut d'abord **construire un environnement de paix durable et de sécurité pour tous**.

Les conditions d'un tel environnement font référence à une situation caractérisée par l'absence de violences physiques et symboliques, c'est-à-dire l'élimination des formes de discrimination politiques, économiques et culturelles inacceptables ; un haut degré de légitimité ou soutien interne et externe ; une viabilité propre des processus de paix et de démocratisation, c'est-à-dire non dépendants des tutelles externes; une propension visible dans la société civile et politique au renforcement de la transformation constructive des conflits.

Les pré-requis essentiels pour la création d'un tel état peuvent être rassemblés en quatre groupes :

- 1) Communication, consultation et négociation efficaces à différents niveaux et entre les principaux détenteurs d'enjeux (analyse des processus, des résultats et application).
- 2) Structures de renforcement de la paix: au niveau politique (instauration d'une démocratie solide avec l'existence de différentes composantes et de systèmes de soutien internes et externes), un système de justice efficace, légitime et réparatrice, un système d'éducation, d'information et de communication, un mécanisme de résolution des problèmes' des personnes sinistrées (réfugiés, rapatriés et déplacés).
- 3) Un climat moral et politique intégré, c'est-à-dire un environnement politique et psychologique caractérisé par le sentiment nationaliste, l'existence de loyautés plures, la perspective de bénéfices mutuels résultant de la coopération, la réconciliation du passé et du futur et une dissolution des murs sentimentaux, une réconciliation des valeurs qui guideront le futur et un engagement à coopérer.
- 4) Une sécurité objective et subjective: il s'agit des ingrédients nécessaires au renforcement de la sécurité réelle et perçue. Toutes deux peuvent être renforcées par diverses mesures, telles que le cessez-le-feu, contrôle des armements et désarmement, mesures de confiance et de sécurité, création d'accords régionaux de sécurité, etc..

La fin définitive des perceptions ethniques sera déterminée par **une stabilité politique durable**. Celle-ci sera le résultat d'un processus lent dont les indicateurs manquent cruellement au système politique burundais et qu'il faudrait recouvrer. Il s'agit entre autres du développement socio-économique ; de la neutralisation des forces anti-démocratiques ; de la promotion d'un leadership compétent et légitime ; du renforcement des pouvoirs et des mécanismes institutionnels ; de la cohérence gouvernementale ou l'unité de direction du système politique ; d'un contrôle efficace de l'action gouvernementale par un parlement, une opposition solide et une société civile forte ; d'une culture de débat et de compromis à la place des oppositions idéologiques passionnelles et conflictuelles ; d'une efficience du gouvernement avec la satisfaction des demandes sociales, économiques et politiques , d'une administration compétente et non corrompue , d'un mécanisme légal d'accession au pouvoir.

Il faudra un système politique stable et de bonne gouvernance qui renforce la participation populaire au choix des gouvernants et des programmes de gouvernement et de développement ; la persuasion plutôt que la coercition; le changement plutôt que le conservatisme ; l'adaptation plutôt que le repli ; l'égalité de tous devant la loi, les conditions d'ascension sociale et l'emploi ; la sécularisation culturelle, c'est-à-dire le dépassement des passions et des sentiments d'appartenance ; le développement de la critique des discours messianiques et ethnopartisans ; les capacités responsive, extractive et distributive de l'Etat ; une gestion`rationnelle de l'Etat fondée sur la compétence et le mérite ; le dépassement des allégeances ethniques ou communautaires. C'est dire que pour déconstruire et en finir avec les perceptions ethniques, les attitudes et les comportements politiques des Burundais, il faudra un vaste programme de transformation du système politique général.

CONCLUSION

Les perceptions ethniques sont denses et vont marquer le processus électoral en cours, et même ceux qui suivront plus tard. Nous venons de le montrer, cela résulte d'un développement historique. C'est aussi le résultat de situations structurelles et conjoncturelles à savoir que les acteurs politiques burundais ont une même culture politique: celle de trouver à tout problème politique une signification ethnique. L'ethnicité est devenue une ressource qu'ils ont historiquement produite pour ensuite en vivre. Ils ont ensuite réussi à l'ériger en « ethnisme par délégation » chez les gouvernés qui y croient. Alors que la sortie de la transition devait permettre de sortir de la crise politique en donnant la chance aux voix de la recomposition⁹⁶, le processus d'Arusha, à travers les nouvelles institutions issues des élections risque de figer les clivages ethniques.

Contrairement aux apparences, la recherche chez certains de tel ou tel type de suffrages comporte une signification qui va au delà du politique. Si par exemple, le suffrage universel et le scrutin majoritaire permettent de ramener l'autorité de l'Etat en propulsant à la tête de l'État un leadership légitime, il pourrait aussi se faire comme une consécration et une protection populiste des responsables de crimes. Si le suffrage indirect et le scrutin proportionnel renforcé de listes bloquées permettent de rassurer les minorités, ils pourraient renforcer l'ordre politique existant contrôlé par des acteurs dont les responsabilités dans les crimes sont avérés. Le facteur ou l'arrière-pensée ethnique affaiblissant les institutions, la crise de l'autorité et l'impunité des crimes piégeraient définitivement le système politique.

Pour positiver le processus et élever le niveau du débat sur le poids de l'ethnicité sur le processus électoral au Burundi, nous proposons deux approches politologiques qui semblent influencer les esprits :

- **La première est de nature institutionnaliste et conservatrice.** Elle postule que dans la mesure où la société est profondément divisée sur des bases ethniques et que des rancœurs ethniques sont encore très vives, le partage du pouvoir sur cette base finirait par ressouder le tissu national déchiré. Cette approche étouffe la participation citoyenne, réduit l'individu à une seule identité, détruit l'élan méritocratique, fige les relations sociopolitiques, fige les consciences ethniques; maintient toute la société en tête à tête avec son passé ethnique et ne dit pas combien tout cela va durer. Elle s'appuie sur des faits réels mais aussi des passions, des sentiments et des idéologies meurtrières qui sont encore à l'œuvre dans la société. La peur et la méfiance deviennent les ressources du débat sur les élections.
- **La seconde est de nature psychosociologique et dynamique.** Elle postule que la meilleure manière de sortir du « piège ethnique », c'est de « laisser le temps à l'ethnisme de s'écrouler ». En gros et vite dit, laisser les Hutu constater eux-mêmes

⁹⁶ DARBON (D.) et FAURE (V.), «Les voix de la recomposition», dans *Politique africaine*, n°48, décembre 1997, pp. 3-6.

que le fait qu'un Hutu soit au pouvoir ne change rien à leur sort quotidien. Le problème est que la proposition vient des Tutsi qui, soit éprouvent un ras-le-bol à l'égard d'un système politique aujourd'hui décadent qu'on leur prête et qui est responsable des violences et des exclusions qui sont à l'origine des drames ethniques et régionalistes. Pourtant, rien ne garantit que si le pouvoir ethnique triomphait par le suffrage universel, les droits et les libertés des minorités seraient garantis ; le Rwanda d'avant 1994 servant d'exemple.

Dans un climat d'impunité des crimes, de faits et gestes de provocation qui attestent d'un triomphalisme ethnique annoncé, de peurs, de haines et de rancœurs, de campagnes d'intimidation et même de terrorisation, comment voulez-vous qu'on célèbre le sacre du citoyen, celui qui vote librement sans influence et pression de son ethnie ou de ceux qui en revendiquent la paternité? Ce sacre n'aura pas lieu parce que la démocratie ne se fait pas avec des sujets mais avec des citoyens⁹⁷. Or, nous sommes face à des sujets d'ethnies. La campagne électorale risque d'être contrôlée plus par les inciviques que par les citoyens. Son résultat risque d'être non pas une étape dans la décrispation des identités ethniques et la décompression autoritaire mais une légitimation du crime et une sanction de la droiture.

⁹⁷ Nimubona Julien, « Citoyenneté et représentations ethniques : perspectives pour la démocratisation en Afrique des Grands Lacs ». in RUTEMBESA (F.), SHYAKA (A.) et SEMUJANGA (J.), *Rwanda. Identité et Citoyenneté*, Cahiers du Centre de Gestion des Conflits, N°7, Butare, Université Nationale du Rwanda, 2003; Nimubona Julien, « Les représentations de la participation politique au Burundi : analyse culturelle de la citoyenneté », in FIEVET (C.), (sous la dir. de), *Invention et réinvention de la citoyenneté*, Pau. Editions Joëlle Sampy, 2000, pp.351-361.

BIBLIOGRAPHIE

- AMSELLE (J.L.) et M'BOKOLO (E.), (sous la direction de), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et Etat en Afrique*, Paris, La découverte, 1985
- AMSELLE (J.L.), *Logiques métisses*, Paris, Payot, 1990
- ANGENOT (M.), *L'idéologie du ressentiment*, Montréal, Editeur XYZ, 1996
- ANSART (P.), *Idéologies, Conflits et pouvoir*, Paris, PUF, 1977
- ANSART (P.), *Les cliniciens des passions politiques, Paris;*, Seuil, 1997
- ANSART (P.) *Les idéologies politiques, Paris, PUF, 1974*
- BARAMPAMA (A.), *Le problème ethnique dans une société africaine en mutation / Le cas du Burundi*, Mémoire de Licence ès Lettres, Université de Fribourg, 1978
- BARTH (F), *Les groupes ethniques et leurs frontières* (traduction française de Ethnic groups and boundaries), Oslo, Universitetforlaget, 1969
- BAYART (J.-F.), ELLIS (S.), HIBOU (B.), *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, Complexe, 1997
- BAYART (J.-F.), *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996
- BEN HAMOUDA (H.), *Burundi. Histoire économique et politique d'un conflit*, Paris, L'Harmattan, 1995
- BERELSON (B.), LAZARFELD (P.), Mc PHEE, *Voting*, Columbia University Press, 1955
- BOUDON (R.), *L'idéologie. L'origine des idées reçues*, Paris, Fayard, 1986
- CAMPBELL & KAHN, *The People Elect a President*, 1952
- CAMPBELL, CONVERSE, MILLER & STOKES, *The American Voter*, 1960
- CAMPBELL, GURIN & MILLER, *The Voter Decides*, 1954
- CHRETIEN (J.-P.), GUICHAOUA (A.), LE JEUNE (G.), *La crise d'août 1988 au Burundi*, Cahiers du CRA, N°6, Paris, 1989
- CHRETIEN (J.-P.), *Le défi de l'ethnisme. Rwanda et Burundi 1990-1996*, Paris, Karthala, 1997
- CHRETIEN (J.-P.) et MUKURI (M.), (sous la direction de), *Burundi, la fracture identitaire*, Paris, Karthala, 2002
- CHRETIEN (J.P.) et PRUNIER (G.) (sous la direction de), *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala/ACCT, 1989
- CHRETIEN (J.-P.), *Rwanda. Les médias du génocide*, Paris, Karthala, 1995
- COCHET (H.), *Burundi: la paysannerie dans la tourmente*, Paris, Fondation pour le progrès de l'Homme, 1996
- GAHAMA (J.), *Le Burundi sous administration belge. La période de mandat 1919-1939*, Paris, Karthala-ACCT-CRA, 1983
- GAUDINO (A.), *L'enquête impossible*, Paris, Albin Michel, 1990
- GAXIE (D.), dir., *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, PFNSP, 1989
- GERMANI (G.), *Société et Modernisation*, Duculot, 1972
- GHIGLIONE (R.) et MATALON (B.), *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratique*, Paris, Armand Colin, 1992
- GHISLAIN (J.), *La féodalité au Burundi*, Bruxelles, ARSOM, Vol.36,fasc.3, 1970
- GORJU (J.), *En zigzags à travers l'Urundi*, Anvers, Missionnaires d'Afrique, 1927

- GORJU (J.), *Face au royaume hamite du Ruanda. Le royaume frère de l'Urundi*, Bruxelles, Vromart, 1938
- GOSSELIN (G.) et LAVAUD (J.-P.) (sous la direction de), *Ethnicité et mobilisations sociales*, Paris, L'Harmattan, Collection Logiques sociales, 2001
- GRAHAM (H.), *Violence in America : Historical and Comparative Perspectives*, Signet Books, 1969
- GROSSER (A.), *Le crime et la mémoire*, Paris, Grasset, 1996
- GROSSER (A.), *Les identités difficiles*, Paris, PFNSP, 1996
- GUICHAOUA (A.) (sous la direction de), *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994)*, Paris, Université des sciences et technologies de Lille / Faculté des sciences économiques et sociales , Karthala, 1995
- GUICHAOUA (A.), *Destins paysans et politiques agraires en Afrique centrale et orientale*, Paris, Karthala, 1989
- GUILLET (C.), NDORICIMPA (L.) (sous la direction), *L'Arbre-mémoire: Traditions orales du Burundi*, Paris, Karthala, 1984
- GURR (T.), ed., *Handbook of Political Conflict. Theory and Researches*, Princeton, Princeton University Press, 1984
- GURR (T.), *Why Men Rebel ?*, Princeton, Princeton University Press, 1971
- HIERNAUX (J.) , *Les caractères physiques des populations du Ruanda et de l'Urundi*, Bruxelles , 1954
- HIMMELWEIT et al., *How Voters Decide*, 1981
- HUNTINGTON (S.), *Political Order in Changing Societies*, Yale University Press, 1968
- KEY (V.O.), *The Responsible Electorate*, 1966
- KORNHAUSER (W.), *The Politics of Mass Society*, Glencoe, The Free Press, 1959
- LAËLY (T.), *Autorität und Staat in Burundi*, Berlin, D. Reimer, 1995
- LASCOUMES (P.), *Elites irrégulières. Essai sur la délinquance d'affairés*, Paris, Gallimard, 1997
- LAZARFELD (P.), BERELSON (B.), GAUDET (H), *The People's Choice*, Columbia University Press, 1944
- LE BON (G.), *La psychologie des foules*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988
- LEE (A.M.), *New outline of 'the Principles of' Sociology*, New York, Barnes & Noble, 1946
- LEMARCHAND (R.), *Burundi : ethnocide as discourse and practice*, New York, Woodrow Wilson, Center Press and Cambridge University Press, 1994
- LEVY-BRUHL (L.), *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, Paris, Alcan, 1910
- MAALOUF (A.), *Les identités meurtrières*, Paris, Grasset, 1999
- MALKKI (L. H.), *Purity and Exile. Violence, memory, and national cosmology among hutu refugees in Tanzania*, Chicago, The University of Chicago Press, 1995
- MANN (P.), *L'action collective. Mobilisation et organisation des minorités actives*, Paris, Armand Colin, 1991
- MARTIN (D.-C:) (sous la direction de), *Cartes d'identités. Comment on dit «Nous » en politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994

- MARX (K.), *Oeuvres*, Paris, Gallimard, (coll. La Pléiade), 1977
- MATARD-BONUCCI (A.), *Histoire de la mafia*, Bruxelles, Complexe, 1994
- MAUSS (M.), *Essais de Sociologie*, Paris, Seuil/Points, 1971
- MBONIMPA (M.), *Hutu, Tutsi, Twa. Pour une société sans castes au Burundi*, Paris, L'Harmattan, 1993
- MEYER (H.), *Les Barundi : Une étude ethnologique en Afrique orientale*, (trad. de l'allemand par Françoise Willmann : éd. critique présentée et annotée par Jean-Pierre Chrétien), Paris, Société française d'Histoire d'Outre-mer, 1984
- MICHELAT (G.) et SIMON (M.), *Science et Théorie de l'opinion publique*, Paris, Retz, 1981
- MWOROHA (E.), *Peuples et rois de l'Afrique des lacs. Le Burundi et les royaumes voisins au XIXème siècle*, Dakar-Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines, 1977
- NGAYIMPENDA (E.), *Histoire du conflit politico-ethnique burundais*, Bujumbura, Editions de la Renaissance, 2004
- NIE, VERBA & PETROCIK, *The Changing American Voter*, 1976
- NIEMEGEERS (M.), *Qui veut la mort du Burundi*, Paris, L'Harmattan, 1977
- NIMUBONA (J.), *Analyse des représentations du pouvoir politique: Le cas dit Burundi*, Villeneuve d'Ascq, Editions du Septentrion, 2003 (Thèse à la carte, diffusion)
- NORA (P.), *Les lieux de mémoires*, Paris, Gallimard, 1997 (3 vol.)
- NSANZE (A.), *Les bases économiques des pouvoirs au Burundi 1875-1920*, Paris 1; 1986
- NTAHOMBAYE (P.), *Des noms et des hommes. Aspects psychologiques et sociologiques du nom au Burundi*, Paris, Karthala, 1983
- NTIBAZONKIZA (R.), *Au royaume des seigneurs de la lance. Une approche historique de la question ethnique au Burundi. T 1. Des origines à l'indépendance*; Centre d'animation en langues / La Louvière, Belgique, 1991
- PAGES (A.), *Au Rwanda. Un royaume hamite au centre de l'Afrique*, Bruxelles, 1933
- PERRINEAU (P.) & MAYER (N.), *Les comportements politiques*, (« Les modèles d'analyse du comportement électoral »), Paris, Armand Colin, 1994
- POULANZAS (N.), *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*, Paris, Seuil, 1974
- POUTIGNAT (P). et STREIFF-FENART (J.), *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995
- REYNTJENS (F.), *Rwanda: Les trois jours qui fait basculer l'histoire*, Cahiers du CEDAF, N° Spécial, Bruxelles, 1995
- REYNTJENS (F.), *L'Afrique des Grands Lacs en crise. Rwanda, Burundi 1988-1994*, Paris, Karthala, 1994
- RYCKMANS (P.), *Dominer pour servir*, Bruxelles, 1931
- RYCMANS (P.), *Une page d'histoire coloniale. L'occupation allemande dans l'Urundi*, Bruxelles, 1953
- SASSERATH (J.), *Le Ruanda-Urundi, étrange royaume féodal*, Bruxelles, 1948
- SENTAMBA (E.), *Représentations, Pouvoirs et Développement local. Analyse critique d'une politique publique: le projet agro-sylvo pastoral de la province de Rutana (Burundi)*, Thèse de doctorat en science politique, UPPA/CREPAO, septembre 2001

- SHYAKA (A.), *Conflits en Afrique des Grands Lacs et Esquisse de leur résolution*, Varsovie, Dialog, 2003
- SINDUHIJE (J.), *Echelle des responsabilités dans les guerres et conflits africains, pays du COMESA. Cas du Rwanda et du Burundi*, Bujumbura, décembre 2002.
- SINUNGURUZA (T.), *Les élections au Burundi*, Bruxelles, Editions Luc Pire, 2004
- SMELSER (N.), *Theory of collective Behaviour*, London, Routledge, 1962
- SOMMIER (I.), *Les mafias*, Paris, Monchrestien, 1998
- TAINE (H.), *Les origines de la France contemporaine*, Paris, Robert Laffont, 1990
- TARDE (G.), *L'opinion et la foule*, Paris, Presses Universitaires de France, 1989
- TARDE (G.), *Les lois de l'imitation*, Paris, Félix Alcan, 1890
- THIBON (C.), *Histoire démographique du Burundi*, Paris, Karthala, 2004
- TODOROV (T.), *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 1995
- TURNER (R.), KILLIAN (L.), *The collective behaviour*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1986
- UNIVERSITÉ DU BURUNDI / C.R.A., *Questions sur la paysannerie Burundi*, Actes de la table ronde sur « Sciences sociales, humaines et développement rural » (F.L.S.H., Bujumbura, 7- 11 mai 1985), Bujumbura, Presses de l'Université du Burundi, 1987
- VERDIER (R.), (édit.), *Le serment, Vol. II, Théories et devenir*, Paris, Editions du CNRS, 1991
- WEBER (M.), *Economie et société*, trad., vol., 1, Paris, Plon, 1971
- ZUURE (B.), *L'âme du Murundi*, Paris, Gabriël Beauchesne et ses fils, MCMXXXII.

Articles d'ouvrages ou de revues

- BERK (R.A.), « A Gaming Approach to Crowd Behaviour », in *American Sociological Review*, Volume 39, n°3, juin 1974, pp.355-373
- BIGO (D.), et alii, « Crime et politique en démocratie », in *Critique internationale*, n°3, Presses de sciences politiques, printemps 1999
- BOUDON (R.), "La logique de la frustration relative", in *Archives Européennes de sociologie*, Volume 28, 1977, pp.3-26
- CHRÉTIEN (J.-P.), « Le Burundi : des mythes à la réalité », in *Revue française d'Études politiques africaines*, 7 août 1979, pp. 112-113
- CHRÉTIEN (J.-P.), GUICHAOUA (A.), « Burundi, d'une république à l'autre : bilans et enjeux », in *Politique africaine*, N°29, mars 1988, pp.87-94.
- CHRÉTIEN (J.-P.), « Burundi : le métier d'historien: querelle d'école ? », in *Revue Canadienne des Études Africaines*, 25 (3), 1991, pp. 450-467
- COUCH (C.J.), « Collective Behaviour : An examination of some stereotypes », in *Social Problems*, Volume 15, n°3; 1968
- DARBON (D.), « De l'ethnie à l'ethnisme : réflexions autour de quatre sociétés multiraciales : Burundi, Afrique du sud, Zimbabwe et Nouvelle Calédonie », in *Afrique contemporaine*, N° 154, 1990/2
- DARBON (D.) et FAURE (V.), « Les voix de la recomposition », in *Politique africaine*, 48, décembre 1994
- DAVIES (J.), "Towards a theory of revolution", in *American Sociological Review*, 1962

- DELACAUW (A.), « Droit coutumier des Barundi », in *Congo*, mars 1936, pp.332-481
- GARRIGOU (A.), « Les sondages politiques », in *Problèmes politiques et sociaux*, n°884, janvier 2003 (Numéro spécial)
- HASSNER (P.) *et alii*, « Mémoire, Justice et réconciliation », in *Critique internationale*, n°5, automne 1999, pp. 122-180
- KORPI (W.), "Conflict, Power and Relative Deprivation", *American Political Science Review*, Volume 68, n°4, December, 1974, pp. 1569-1578
- LAËLY (T.), « Les destins du Bushingantahe. Transformations d'une structure locale d'autorité au Burundi », in *Genève-Afrique*, N°2, 1992, pp. 75-98
- LEMARCHAND (R.), « L'école historique burundaise-française: une école pas comme les autres », in *Revue Canadienne des Etudes Africaines*, 24 (2), 1990, pp. 235-248
- LEMARCHAND (R.), « Réponse à Jean-Pierre Chrétien », in *Revue Canadienne des Etudes Africaines*, 25 (3), 1991, pp. 468-470
- MUKURI (M.), « L'avenir du passé burundais : recours au bassin mémoriel », in *Au Cœur de l'Afrique*, T.LXVI n° 1, janvier 2000
- NDARISHIKANYE (B.), « Les rapports Etat-paysannerie au centre du conflit ethnique au Burundi », in *CEA*, n°150-152, 1998, pp.347-383
- NIMUBONA (J.), « Citoyenneté et représentations ethniques : perspectives pour la démocratisation en Afrique des Grands Lacs », in RUTEMBESA (F.), SHYAKA (A.) et SEMUJANGA (J.), *Rwanda : Identité et Citoyenneté*, Cahiers du Centre de Gestion des Conflits, N°7, Butare, Université Nationale du Rwanda, 2003
- NIMUBONA (J.), « Les représentations de la participation politique au Burundi : Analyse culturelle de la citoyenneté » in Fiévet Claude, (sous la direction de.), *Invention et réinvention de la citoyenneté*, Pau, Editions Joëlle Sampy, 2000, pp.351-361.
- NIMUBONA (J.), « Processus de paix au Burundi: Acteurs, enjeux, incertitudes », in RUTEMBESA (F.), SHYAKA (A.), *Les conflits dans la région des Grands Lacs*, Butare, Editions de l'Université Nationale du Rwanda, Mai 2004
- NTABONA (A.), « Profondeur et limites du concept d'Ubumwe / unité, au Burundi et leurs implications sur les « rapports » culture et développement », in *Au Cœur de l'Afrique*, T.XXV, N°3, mai-juin 1985, pp. 125-164
- NTABONA (A.), « Un facteur infaillible de sous-développement : le vide culturel », in *Perspectives*, N°5, 1970, pp.3-10
- NTABONA (A.), « Valeurs et non valeurs au Burundi », in *Au Cœur de l'Afrique*, T.XIII, N° 1, Janvier-février, 1973, pp. 11-13
- REYNTJENS (F.), « Burundi 1972-1988. Continuité et changement », in *Cahiers du CEDAF*, N°5, 1989
- REYNTJENS (F.), « L'ingénierie de l'unité nationale. Quelques singularités de la constitution burundaise de 1992 », in *Politique africaine*, N°47, octobre 1992, pp. 141-146
- REYNTJENS (F.), « Du bon usage, de la science : L'école historique burundo-française », in *Politique africaine*, N° 37, pp. 107-112
- SIMONS (E.), « Coutumes et institutions des Barundi », in *Bulletin des juridictions indigènes et du droit coutumier congolais*, Elisabethville, N°7-12, 1943-1944

Documents

- GAHAMA (J.), BUKURU (D.) *et alii*, *Ibanga ry'abashingantahe*, Bujumbura, 1991
- KAGABO (L.), « La crise actuelle et l'effondrement des valeurs», document inédit, sd, 14 p.
- MEPROBA, *Burundi: un complot impérialiste mène au génocide*, mai 1972, inédit
- REPUBLIQUE DU BURUNDI, *Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi*, Arusha, 28 août 2000
- REPUBLIQUE DU BURUNDI, *Constitution post-transition*, 2005
- REPUBLIQUE DU BURUNDI, *Loi électorale*, 2005

